



# Bulletin Officiel

N° 5603 Mardi 08 Mai 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

BANQUE DE TUNISIE - BT -	25
--------------------------	----

### COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS	26
-----------	----

### MODIFICATION DE LA COMMISSION DE GESTION

MAC EPARGNANT FCP	27
-------------------	----

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ASSURANCE CARTE VIE- AGO -	28
ASSURANCE CARTE - AGO -	28
TPR	29
GERALE OGLIG SACAV	30
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	31
MAXULA PLACEMENT SICAV	32
AL JAZIRA	32

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TPR	33-36
-----	-------

### RESOLUTIONS ADOPTEES

AL HIFADH SICAV	37-38
AMEN TRESOR SICAV	39-40

### INFORMATIONS POST AGO

HANNIBAL LEASE	41-45
BANQUE ZITOUNA	46-49

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ	50
FCP AFEK CEA	50
AMEN TRESOR SICAV	51
AL HIFADH SICAV	51
AMEN BANK	52

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2018-1 »	52
------------------------------------	----

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

53-54

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- CARTE VIE
- SNMVT
- COMAR
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- LA GENERALE OBLIG- SICAV

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- TPR

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

**I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Paiement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

#### ➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### ➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

**Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

###### Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

###### Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

##### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

#### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

##### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsacom.tn](http://www.macsacom.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**BANQUE DE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL – 2, RUE DE TURQUIE – 1001 TUNIS

La Banque de Tunisie « BT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 Avril 2018, a décidé de porter le capital social de **180 000 000 Dinars à 225 000 000 Dinars** par incorporation des réserves ordinaires pour un montant de **45 000 000 Dinars**.

L'augmentation de capital sera réalisée par la création de **45 000 000 actions nouvelles gratuites**, au nominal de **un (1) dinar** à attribuer aux détenteurs des 180 000 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 23 Avril 2018, le Conseil d'Administration réuni le même jour, a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **4 Mai 2018**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **4 Mai 2018**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2017, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au **4 Mai 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **4 Mai 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 Mai 2018**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir **4 Mai 2018**.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration a passé en revue l'activité de la société durant l'année 2017 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2017.

Il ressort de ces états financiers 2017 que le résultat net de la société et le résultat net du groupe se sont établis respectivement à 13.522.240 DT et à 14.812.231 DT, soit une évolution respective par rapport à l'exercice 2016 de -4,1% et de 2,8%.

Par ailleurs, le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 05 juin 2018 à 9 heures au siège de la société CITY CARS sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette -Tunis, et de lui proposer la distribution d'un dividende de 0,920 DT par action au titre de l'exercice 2017, soit le même dividende que celui distribué au titre de l'exercice 2016.

Le conseil a également décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le mardi 05 juin 2018 à 12 heures au siège de la société CITY CARS pour réitérer la décision d'ajout de l'activité de commerce de distribution de Véhicules d'Occasion au niveau des statuts de la société.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**Modification de la commission de gestion**

**MAC EPARGNANT FCP**

**Fonds Commun de Placement de catégorie mixte**

Agrément du CMF n° 01-2005 du 16 février 2005

**Adresse :** Green Center- Bloc C- 2ème étage- rue du Lac Constance

Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, Intermédiaire en Bourse, en sa qualité de gestionnaire de MAC EPARGNANT FCP, informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 30 avril 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de MAC SA en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du fonds.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0,80% Hors Taxes** de l'actif net par an au lieu de **0,60% Hors Taxes** de l'actif net par an.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Juin 2018.**

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 19/04/2018 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 22 mai 2018 à 10 H au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2017 ;
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées ;
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- 7- Pouvoirs.

2018 - AS - 5928

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2018 à 09h00 au siège de la Société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2017 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 ;
3. Approbation de conventions réglementées ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Réaffectation de réserve et Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 ;
6. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2017 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2017 ;
7. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
8. Fixation des jetons de présences ;
9. Pouvoirs.

2018 - AS - 5929

**AVIS DE SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 15 Mai 2018 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2017.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2017.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2017.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2017.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Reconduction de l'autorisation du rachat et de vente des actions propres de la société
- 12- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à la Rue des Usines Z.i Sidi Rézig Mégrine 15 jours avant la tenue de l'assemblée.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**LA GENERALE OBLIG- SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000**  
**Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis**

Les actionnaires de **LA GENERALE OBLIG- SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 29 mai 2018 à onze heures** au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2017 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006**  
**Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,**  
**Bloc B – 1053 Les Berges du Lac**

Le Conseil d'Administration de **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 25 mai 2018 à 9h** à la rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2017
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**MAXULA PLACEMENTSICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008**  
**Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,**  
**Bloc B- 1053 Les Berges du Lac**

Le Conseil d'Administration de **MAXULA PLACEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 25 mai 2018 à 10h30** à la rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2017
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

2018 - AS - 5926

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba**  
Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 25/05/2018 à 09H30** à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2017.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
4. Affectation des résultats de l'exercice 2017
5. Renouvellement du mandat des administrateurs
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
8. Quitus aux administrateurs
9. Pouvoir en vue de formalités

2018 - AS - 5922

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Projet de résolutions de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2018.

**PREMIERE RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

- Suite -

## QUATRIEME RESOLUTION

---

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

## CINQUIEME RESOLUTION

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

## SIXIEME RESOLUTION

---

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des résultats comme suit :

### **Affectation du résultat 2017**

<b>Bénéfice 2017</b>	<b>15 231 968,824</b>
<b>Réserves pour réinvestissements exonérés</b>	
<b>Résultat disponible</b>	<b>15 231 968,824</b>
Résultat reportés	15 380 767,420
<b><u>Bénéfice distribuable</u></b>	<b><u>30 612 736,244</u></b>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital	
<b><u>Total bénéfice distribuable</u></b>	<b><u>30 612 736,244</u></b>
<b>Dividende statutaire (50.000.000*6%)</b>	<b>3 000 000,00</b>
Super dividende 0,230DT /Action*	<b>8 500 000,00</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>19 112 736,244</b>

Les dividendes sont fixés à 11 500 000 DT soit 0,230 DT par action

La date de mise en paiement des dividendes est fixée en .....2018

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

- Suite -

## SEPTIEME RESOLUTION

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

## HUITIEME RESOLUTION

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017, de Vingt Mille (20.000) Dinars

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

## NEUVIEME RESOLUTION

---

L'Assemblée Générale reconduit pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier, et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

- Suite -

## DIXIEME RESOLUTION

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Mr Radhi Meddeb faite par le Conseil d'Administration du 13 Avril 2018 en tant qu'administrateur

Mr Radhi Meddeb exercera ses fonctions d'administrateur pendant la durée qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

## ONZIEME RESOLUTION

---

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007  
**Siège social:** Résidence Ines –Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2018****1<sup>ère</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**2<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**3<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2017.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**4<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2017, comme suit :

Désignation	Montants Globaux	Nombre d'actions	Montants par action
	2017	2017	2017
Total des revenus	1 555 957,617	245 383	6,341
Intérêts des mises en pension	-1 300,872	245 383	-0,005
Total des charges d'exploitation	-388 442,536	245 383	-1,583
<b>Résultat distribuable</b>	<b>1 166 214,209</b>	245 383	4,753
Régularisation du résultat distribuable	-175 248,163	245 383	-0,714
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>990 966,046</b>	245 383	4,038
Sommes distribuables des exercices antérieurs	22,958	245 383	0,000
<b>Total des sommes distribuables</b>	<b>990 989,004</b>	245 383	4,0385
<b>Affectation en dividendes</b>	<b>990 856,554</b>	245 383	4,0380
Nouveau Report à nouveau	132,450	245 383	0,001

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer **le dividende par action** au titre de l'exercice 2017 à **4,038 dinars** et d'affecter le reliquat soit 132,450 dinars au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au **mardi 29 mai 2018**. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**5<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à neuf mille dinars (9 000 dinars) au titre de l'exercice 2017.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**6<sup>ème</sup> Résolution :**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**AMEN TRESOR SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005  
**Siège Social** : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2018**

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 et prend acte des rapports du Commissaire aux Comptes.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2017.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.**

**TROISIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 2 568 283 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,454 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera le **jeudi 10 mai 2018**.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de :

- COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI
- AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO
- AMEN INVEST représentée par Mme.Wissem MHIRI
- Monsieur Adel GRAR

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs :

- COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI
- AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO
- AMEN INVEST représentée par Mme. Wissem MHIRI
- Monsieur Adel GRAR

pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateurs</b>	<b>Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :</b>
-COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI	2020
-AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO	2020
-AMEN INVEST représentée par Mme. Wissem MHIRI	2020
-Monsieur Adel GRAR	2020
-AMEN BANK représentée par M. Sami HRIGA	2018
-Monsieur Abdelaziz HAMMAMI	2018
-Monsieur Taoufik CHERIF	2019

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

#### **CINQUIEME RÉOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 à 500 dinars par administrateur et par séance

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

#### **SIXIEME RÉOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

## AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

### HANNIBAL LEASE

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2018, la société Hannibal Lease publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### I-Résolutions adoptées :

##### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2017 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

##### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

##### TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit :

<b>Résultat Net 2017</b>	<b>8 202 760</b>
<b>Total report à nouveau 2016</b>	<b>5 177 500</b>
Report à nouveau 2016 sans franchise de retenue à la source	5 102 108
Report à nouveau 2016 distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
<b>Total</b>	<b>13 380 260</b>
Réserves légales 5 %	669 013
<b>Solde à affecter</b>	<b>12 711 247</b>
Dotations au fonds Social	150 000
Dividendes	4 018 000
<b>Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source</b>	<b>75 392</b>
<b>Report à nouveau sans franchise de retenue à la source</b>	<b>8 467 855</b>
<b>Total Report à nouveau</b>	<b>8 543 247</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,500 Dinars par action à la date du 15 Juin 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

##### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, de deux Administrateurs en remplacement de M. Mohamed-Hechmi DJILANI et Mme Aoitef JOUROU pour le reste de la durée de leur mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, et ce à partir du 17 Mai 2017:

- Suite -

- Mme Dadou Hedia DJILANI a été nommée en tant qu'Administrateur représentant INVESTMENT TRUST TUNISIA S.A.
- M. Jalel DRIDI a été nommé en tant qu'Administrateur représentant la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles CTAMA.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 les Administrateurs dont les noms suivent :

- 1- M. Hédi DJILANI.
- 2- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR.
- 3- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI.
- 4- Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Abdelkader ESSEGHAIER.
- 5- United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD.
- 6- Tunis International Bank TIB représentée par M. Mohamed FEKIH.
- 7- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI.
- 8- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles agricoles CTAMA représentée par M. Lamjed BOUKHRIS.
- 9- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de désigner M. Abdessatar KRIMI et M. Mohamed BERRAIES en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, après une séance de vote où les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter, Monsieur Zouheir BESBES en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2018 et 2019 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet F.M.B.Z. KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018 un montant net de 90.000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2018 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**ONZIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable****BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

(exprimé en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre <u>2017</u></b>	<b>31 Décembre <u>2016</u></b>
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4 671 188	14 431 009
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	809 907 969	578 771 502
Portefeuille-titres de placement	1 202 092	1 286 532
Portefeuille d'investissement	9 359 953	9 359 953
Valeurs Immobilisées	13 564 933	10 290 595
Autres actifs	14 024 615	17 056 109
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b><u>852 730 750</u></b>	<b><u>631 195 700</u></b>
	<b>31 Décembre <u>2017</u></b>	<b>31 Décembre <u>2016</u></b>
<b>PASSIFS</b>		
Concours bancaires	15 660 880	11 722 960
Dettes envers la clientèle	8 524 277	5 199 476
Emprunts et dettes rattachées	610 356 838	487 100 412
Fournisseurs et comptes rattachés	140 514 665	67 519 395
Autres passifs	9 184 903	8 723 418
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b><u>784 241 563</u></b>	<b><u>580 265 661</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	40 180 000	28 700 000
Réserves	6 602 672	5 787 204
Prime d'émission	13 996 000	8 830 000
Actions propres	(832 733)	(398 915)
Résultats reportés	8 543 247	8 011 750
<b>Total des capitaux propres</b>	<b><u>68 489 186</u></b>	<b><u>50 930 039</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b><u>852 730 750</u></b>	<b><u>631 195 700</u></b>

## III - L'état d'évolution des capitaux

## HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFF

AU 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actio propr
Solde au 31 décembre 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	0	4 846 306	(39
Augmentation du caipital décidée par l'AGE du 17 Mai 2017	11 480 000			5 166 000		(2 870 000)	
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2017		595 724			150 000	6 322 445	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(3 157 000)	
Rachat d'actions propres							(1 03
Encaissement de dividendes sur actions propres						35 750	
Cession d'actions propres							5€
Résultat de l'exercice 2017							
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	150 000	5 177 500	(832
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2018		669 013			150 000	7 383 747	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017						(4 018 000)	
Solde au 31 décembre 2017 Après Affectation du Résultat	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	300 000	8 543 247	(832

**AVIS DE SOCIETES**

Informations Post AGO

**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2018, Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité arrêté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2017 et lecture des rapports des Commissaires aux comptes y relatifs**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017, et les rapports, général et spécial, des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le comité Charaique relatif à l'exercice 2017**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le comité Charaique relatif à l'exercice 2017, prend acte dudit rapport.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et après lecture du rapport des commissaires aux comptes approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2017**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéficiaires de l'exercice 2017 d'un montant de **19 973 983,001 DT**, augmenté des résultats reportés des exercices antérieurs de **1 407 716,598 DT**, soit au total un résultat distribuable de **21 381 699,599 DT** comme suit :

<b>Résultat distribuable</b>	<b>21 381 699,599</b>
Réserves légales	(1 069 084,980)
Réserves pour réinvestissements financiers	(15 000 000,000)
<b>Report à nouveau</b>	<b>5 312 614,619</b>

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION : Nomination des Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs Abdelwaheb Nachi, Adel Grar, Ahmed Benali, Boualem Hammouni, Abdelwaheb Ben Ayed, Mohamed Bichiou et Madame Leila Bouzguenda ainsi que les mandats des sociétés La Centrale Laitière du Cap Bon, Al Karama Holding, et Mokhtar Group Holding en tant qu'Administrateurs de la Banque pour une période de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

La signature du présent procès-verbal par les administrateurs vaut, pour chacun d'eux individuellement, acceptation de ses fonctions d'administrateur de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**HUITIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs Indépendants**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Nominations et Rémunérations décide de nommer Messieurs Hafedh Maamouri et Salem Bessaoud comme Administrateurs Indépendants, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

La signature du présent procès-verbal par Messieurs Hafedh Maamouri et Salem Bessaoud vaut, pour chacun d'eux individuellement, acceptation de ses fonctions d'administrateur indépendant de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -**NEUVIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide d'allouer une enveloppe de 222 000 DT brut aux jetons de présence de l'exercice 2018 à répartir comme suit :

Président du Conseil : 3 000 DT brut par mois avec 12 mensualités

Administrateur : 2 000 DT brut par réunion avec un plafond de 8 000 DT par an

Président des comités : 2 000 DT brut par comité avec un plafond de 12 000 DT par an

Membre des comités : 1 000 DT brut par comité avec un plafond de 6 000 DT par an

Comité Ad hoc : 1 000 DT brut par membre et par comité avec un plafond 8 000 DT

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**DIXIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des Membres du Comité de contrôle de la conformité des normes bancaires islamiques**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'allouer une enveloppe de 64 176,472 DT à répartir comme suit entre les membres du Comité :

	Type de rémunération	Montant Brut 2017	Montant Brut 2018
<b>Son excellence Cheikh Mohamed Mokhtar Sallemi</b>	<b>Honoraire annuel</b>	<b>35 294,118 DT</b>	<b>35 294,118 DT</b>
	<b>Jetons de présence par réunion</b>	<b>1250 DT</b>	<b>1250 DT</b>
<b>Dr. Abdessatar Khouildi</b>	<b>Honoraire annuel</b>	<b>15 000 DT</b>	<b>17 647,059 DT</b>
	<b>Jetons de présence par réunion</b>	<b>700 DT</b>	<b>875 DT</b>
<b>Dr. Borhene Nafati</b>	<b>Honoraire annuel</b>	<b>5 000 DT</b>	<b>8 235,295 DT</b>
	<b>Jetons de présence par réunion</b>	<b>700 DT</b>	<b>875 DT</b>

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au représentant légal de la société ou à son mandataire, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

I- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

En 1000 Dinars

En 1000 Dinars

	Note s	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	182 622	145 527
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	353 456	293 999
Créances sur la clientèle	5-1-3	2 093 577	1 706 725
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	10	10
Portefeuille d'investissement	5-1-5	19 743	10 941
Valeurs immobilisées	5-1-6	71 944	71 309
Autres actifs	5-1-7	102 279	53 800
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 823 631</b>	<b>2 282 311</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	80 100	56 548
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	2 356 514	1 947 604
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	3 724	6 885
Autres passifs	5-2-4	133 074	92 029
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 573 412</b>	<b>2 103 066</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		120 000	99 000
Réserves		49 906	33 837
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		75 000	45 000
Résultats reportés		5 313	1 408
Résultat de l'exercice		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5-2-5</b>	<b>250 219</b>	<b>179 245</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 823 631</b>	<b>2 282 311</b>

I- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légal	Réserve spéciale de Réinvestissement	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation	120 000	28 500	337	5 000	75 000	1 408	19 974	250 219
Affectation du Résultat de l'exercice 2017	0	0	1 069	15 000	0	3 905	(19 974)	0
Solde au 31/12/2017 après affectation Résultat	120 000	28 500	1 406	20 000	75 000	5 313	0	250 219

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AVIS DE SOCIETES**

**FCP AL IMTIEZ**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°47-2010 du 22 décembre 2010

**Adresse** : Résidence Ines –Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 30 avril 2018, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017,

**un dividende de 0,965 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2018**, auprès des agences de la TSI et aux guichets du dépositaire TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » (Ex- STUSID BANK).

**OPTION**

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2018 - AS - 5934

---

**AVIS DE SOCIETES**

**FCP AFEK CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°46-2010 du 22 décembre 2010

**Adresse** : Résidence Ines –Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 30 avril 2018, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AFEK CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017,

**un dividende de 0,599 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2018**, auprès des agences de la TSI et aux guichets du dépositaire TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » (Ex- STUSID BANK).

**OPTION**

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AFEK CEA** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2018 - AS - 5935

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AMEN TRESOR SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005  
**Siège Social** : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2018, **AMEN TRESOR SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter **du jeudi 10 mai 2018** un dividende de **4,454 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets de **AMEN INVEST**.

---

2018 - AS - 5936

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007  
**Siège social**: Résidence Ines –Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

**AL HIFADH SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la 4<sup>ème</sup> résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le mardi 8 mai 2018, il a été décidé de distribuer un dividende par action de **4,038 dinars** et de fixer la date de mise en paiement des dividendes au **mardi 29 mai 2018**.

---

2018 - AS - 5937

**AVIS DE SOCIETES**

**Paiements de Dividendes**

**AMEN BANK**

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 Avril 2018 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice **2017**, d'un montant de :

- Des bénéfices de l'année 2017 : **0,720** dinar
- Des bénéfices antérieurs à l'année 2014 : **0,530** dinar

Soit un total de **1,250 dinar**.

La mise en paiement sera effectuée à partir du **Lundi 07 Mai 2018**.

---

2018 - AS - 5921

---

**AVIS DE SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**Emprunt obligataire**

**«AIL 2018-1 »**

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF-, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**AIL 2018-1**» de **10 000 000 DT**, émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5553 du 22/02/2018), ouvertes le **23 Février 2018**, ont été clôturées le **23 Avril 2018**, pour un montant de **6 650 000 DT**.

---

2018 - AS - 5899

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,478	173,501		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,716	117,734		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,516	100,528		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,918	102,935		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,800	103,812		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,482	15,484		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,306	113,320		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,112	1,112		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,993	102,006		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,592	1,594		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,096	42,101		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,929	56,935		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,103	124,250		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,268	120,664		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,148	152,382		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	555,124	555,987		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,853	130,035		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,868	138,100		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,679	140,676		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,493	119,575		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,414	119,538		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,169	169,899		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,897	99,373		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,258	106,279		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	164,960	165,353		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	143,308	143,880		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,186	112,593		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	115,015	115,431		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,608	23,648		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2337,196	2363,315		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	127,360	126,547		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,508	159,888		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	193,234	192,311		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,520	18,509		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5368,423	5362,177		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,833	2,832		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,432	2,431		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,245	1,247		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,145	1,147		
40	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,178	1,179		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,183	1,185		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,416	127,679		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,950	123,988		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1121,726	1119,259		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,748	11,768		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,745	10,731		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,010	110,025
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,386	104,396
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,955	106,969
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,381	104,398
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,713	101,729
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,900	108,913
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	106,634	102,216
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,175	103,187
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,838	104,849
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,969	105,983
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,994	105,007
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,772	108,795
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,508	106,520
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,298	105,307
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,751	100,764
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,595	105,606
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,760	104,775
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,637	105,652
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,698	106,707
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,783	104,797
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,673	104,686
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,772	106,783
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	103,865	100,485
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,806	10,383
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,283	105,294
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,906	105,921
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,629	106,643
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,604	10,605

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,397	62,723
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,041	103,556
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,409	18,432
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	315,551	316,002
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,676	30,737
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2478,393	2486,148
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,565	76,725
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,791	57,759
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	115,280	115,330
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	105,022	105,218

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,144	10,925
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,011	11,876
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,183	15,244
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,474	14,326
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,833	15,872
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,508	13,538
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	154,246	154,854
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	144,609	144,912
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,588	9,672
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	123,033	123,448
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	92,529	93,181
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	96,781	97,933
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,191	99,144
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	113,120	113,399
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,598	100,344
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,568	10,652
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	106,697	106,797
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	163,619	164,282

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,231	113,782
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,248	113,326
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,212	119,120
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,593	215,114
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,003	192,265
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,878	164,180
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,549	24,611
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,976	149,864
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,473	118,480
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9244,590	9208,152
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,424	80,543
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1068,507	1066,689
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6059,250	6068,401
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5394,023	5418,397
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,351	102,415

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	124,110	124,867
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11780,826	11787,219

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Chérif BEN ZINA.

**ACTIF**

ANNEXE 1

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF</b>	<b>2017</b>			<b>Exercice 2016</b>
	<b>BRUT</b>	<b>Amort &amp; Prov</b>	<b>NET</b>	
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	57 183	- 55 038	2 144	7 222
AC13 Fonds commercial	16 399 952	- 5 753 619	10 646 333	11 466 331
	<b>16 457 135</b>	<b>- 5 808 657</b>	<b>10 648 478</b>	<b>11 473 553</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	177 500	- 38 090	139 410	40 804
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	101 114	- 80 186	20 929	19 827
	<b>278 615</b>	<b>- 118 276</b>	<b>160 339</b>	<b>60 631</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	531 983	- 109 662	422 320	448 779
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	41 195 328	- 947 571	40 247 758	33 326 107
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	63 321 760		63 321 760	67 822 350
AC334 Autres prêts	3 177		3 177	1 500
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	40 000 000		40 000 000	21 500 000
	<b>145 052 248</b>	<b>- 1 057 233</b>	<b>143 995 016</b>	<b>123 098 737</b>
<b>AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c</b>				
	-	-	-	-
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	641 497		641 497	342 236
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	<b>641 497</b>	<b>-</b>	<b>641 497</b>	<b>342 236</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	3 078 404		3 078 404	2 408 064
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	756 197	- 66 147	690 050	844 840
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1 629 936		1 629 936	408 242
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	2 653		2 653	1 672
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	47 263		47 263	47 263
AC633 Débiteur divers	1 242 331		1 242 331	1 457 592
	<b>6 756 783</b>	<b>- 66 147</b>	<b>6 690 637</b>	<b>5 167 673</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 393 756		4 393 756	4 281 969
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	<b>4 393 756</b>	<b>-</b>	<b>4 393 756</b>	<b>4 281 969</b>
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	3 589 900		3 589 900	3 176 518
AC733 Autres comptes de régularisation	2 062		2 062	1 123
	<b>3 591 962</b>	<b>-</b>	<b>3 591 962</b>	<b>3 177 641</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>177 171 996</b>	<b>- 7 050 312</b>	<b>170 121 684</b>	<b>147 602 440</b>

**PASSIF**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux Propres &amp; Passifs</b>			<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Capitaux propres</b>				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		13 000 000	13 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		1 740 276	1 302 242
CP4	Autres Capitaux Propres		16 502 500	15 002 500
CP5	Résultat reporté		2 504 185	2 237 402
	<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>33 746 961</b>	<b>31 542 144</b>
CP6	Résultat de l'exercice		5 703 036	4 240 687
	<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>39 449 997</b>	<b>35 782 831</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>PA2</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>		108 201	80 397
			<b>108 201</b>	<b>80 397</b>
<b>PA3</b>	<b>Provisions techniques brutes</b>			
	PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	105 762 080	94 347 949
	PA330	<i>Provision pour sinistres</i>	6 794 548	7 337 034
	PA340	<i>Provision pour participation aux bénéfices</i>	3 037 781	2 333 754
	PA350	<i>Provision pour égalisation &amp; équilibrage</i>	374 609	288 146
	PA360	<i>Autres provisions techniques</i>		
			<b>115 969 019</b>	<b>104 306 883</b>
<b>PA4</b>	<b>Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		-	-
<b>PA5</b>	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>		-	-
<b>PA6</b>	<b>Autres dettes</b>			
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 675 117	5 862 557
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	653 066	239 766
	PA63	Autres dettes		
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
	PA632	<i>Personnel</i>	148 088	158 724
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 854 298	968 362
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	21 812	36 605
			<b>14 352 382</b>	<b>7 266 015</b>
<b>PA7</b>	<b>Autres passifs</b>			
	PA71	Comptes de régularisation Passif		
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	242 085	166 315
			<b>242 085</b>	<b>166 315</b>
			<b>130 671 687</b>	<b>111 819 609</b>
	<b>Total du passif</b>		<b>130 671 687</b>	<b>111 819 609</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>170 121 684</b>	<b>147 602 440</b>

ANNEXE 4

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2017	2017			Opérations nettes 2016
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
<b>PRV1 Primes</b>				
PRV11 Primes émises et acceptées	40 463 997	- 1 440 345	39 023 652	32 972 259
	<b>40 463 997</b>	<b>- 1 440 345</b>	<b>39 023 652</b>	<b>32 972 259</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>				
PRV21 Revenus des placements	7 306 048		7 306 048	6 500 462
PRV22 Produits des autres placements	89 273		89 273	37 777
<b>sous total 2a</b>	<b>7 395 321</b>	<b>-</b>	<b>7 395 321</b>	<b>6 538 238</b>
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement	625 281		625 281	496 147
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	27 359		27 359	45 830
<b>sous total 2</b>	<b>8 047 962</b>	<b>-</b>	<b>8 047 962</b>	<b>7 080 215</b>
<b>PRV4 Autres Produits Techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 623</b>
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>				
CHV11 Montants payés	-15 299 454	1 974 509	-13 324 945	-10 432 444
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	542 486	299 261	841 746	- 2 247 471
<b>sous total 3</b>	<b>-14 756 969</b>	<b>2 273 770</b>	<b>-12 483 199</b>	<b>-12 679 916</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV21 Provision d'assurance vie	-11 414 132		-11 414 132	- 9 099 330
CHV22 Autres provisions techniques	- 86 463		- 86 463	- 73 452
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte				
<b>sous total 4</b>	<b>-11 500 595</b>	<b>-</b>	<b>-11 500 595</b>	<b>- 9 172 782</b>
<b>CHV3 Participations aux bénéfiques et ristournes</b>	<b>- 704 027</b>	<b>-</b>	<b>- 704 027</b>	<b>- 756 211</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>				
CHV41 Frais d'acquisition	- 9 254 897		- 9 254 897	- 6 896 951
CHV43 Frais d'administration	- 3 519 573		- 3 519 573	- 3 193 914
CHV44 Commissions reçues des réassureurs				
<b>sous total 5</b>	<b>-12 774 469</b>	<b>-</b>	<b>-12 774 469</b>	<b>-10 090 865</b>
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	<b>- 19 648</b>	<b>-</b>	<b>- 19 648</b>	<b>-</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charge	- 64 457		- 64 457	- 85 579
CHV92 Correction de valeur sur placements	- 947 571		- 947 571	- 632 127
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 14 102	- 10 267	- 24 369	- 8 948
<b>sous total 6</b>	<b>- 1 026 129</b>	<b>- 10 267</b>	<b>- 1 036 396</b>	<b>- 726 653</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b>	<b>- 7 627</b>	<b>-</b>	<b>- 7 627</b>	<b>- 36 586</b>
<b>CHV12 Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat non technique</b>	<b>- 1 626 544</b>	<b>-</b>	<b>- 1 626 544</b>	<b>- 1 694 351</b>
<b>RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>6 095 951</b>	<b>823 157</b>	<b>6 919 108</b>	<b>4 925 733</b>

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>SITUATION ARRETE AU 31/12/2017</b>			<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>RTV</b>	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassur	.+/-	<b>6 919 108</b>	<b>4 925 733</b>
	<b>Sous total 1</b>		<b>6 919 108</b>	<b>4 925 733</b>
<b>PRNT2</b>	Autres produits non techniques	+	40 000	-
<b>PRNT3</b>	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique		1 626 544	1 694 351
<b>CHNT3</b>	Autres charges non techniques	-	-	-
	<b>Sous total 2</b>		<b>1 666 544</b>	<b>1 694 351</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>8 585 652</b>	<b>6 620 085</b>
<b>CHNT4</b>	Impôts sur le résultat	-	2 522 289	1 866 857
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>6 063 363</b>	<b>4 753 228</b>
<b>CHNT5</b>	Pertes extraordinaires	-	360 327	512 541
	<b>Résultat extraordinaire</b>	-	<b>360 327</b>	<b>512 541</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>5 703 036</b>	<b>4 240 687</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>5 703 036</b>	<b>4 240 687</b>

**CARTE VIE  
ASSURANCES**

**ANNEXE 6**

**Tableau des engagements reçus et donnés**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Engagements reçus</b>	0.000	0.000
<b>Engagements donnés</b>		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0.000	0.000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0.000	0.000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0.000	0.000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0.000	0.000
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	0.000	0.000
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	0.000	0.000
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	0.000	0.000
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0.000	0.000

**CARTE VIE  
ASSURANCES**

**ANNEXE 7**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2017	2016
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	40 025 366	33 730 980
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	- 15 299 454	- 10 850 343
Commissions versées aux intermédiaires	F3	- 9 526 358	- 7 125 324
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	- 1 164 258	- 1 095 429
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	-	-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	- 46 107 254	- 34 919 101
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	32 550 421	20 800 554
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	-	-
Produits financiers reçus	F9	5 253 861	4 910 447
Impôts sur les bénéfices payés	F10	- 1 680 171	- 887 523
Autres mouvements	F11	- 336 369	- 423 707
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>3 715 783</b>	<b>4 140 554</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	- 143 996	- 66 437
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	40 000	
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	- 1 500 000	- 1 000 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>- 1 603 996</b>	<b>- 1 066 437</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	-	-
Dividendes et autres distributions	F19	- 2 000 000	- 2 000 000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	-	-
Remboursements d'emprunts	F21	-	-
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 2 000 000</b>	<b>- 2 000 000</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>111 787</b>	<b>1 074 117</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>4 281 969</b>	<b>3 207 852</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>4 393 756</b>	<b>4 281 969</b>

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie**

**Immeuble CARTE – Lot BC4 – Centre Urbain Nord - TUNIS**

*Téléphone : (216) 71 184 160 – Télécopie (216) 71 184 170*

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

**1 - Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 13 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : [dprp@carte.com.tn](mailto:dprp@carte.com.tn) Site web : [www.carte.com.tn](http://www.carte.com.tn)

**2 - Conseil d'Administration**

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Hassine DOGHRI : Administrateur représentant la COFITE SICAF

Abderrahmen FATMI : Administrateur

Mehdi DOGHRI : Administrateur

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

Christian Huyghues Despointes : Administrateur

Roger Vander Haeghen : Administrateur

### 3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

#### Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

#### Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

### 4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

## II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### A – PROVISIONS TECHNIQUES :

#### **A1 : Provisions d'assurance vie :**

**Les provisions mathématiques :** calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

**Provisions mathématiques de rente :** calcul informatisé dossier par dossier.

**Provision pour sinistres à payer :** calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté.

**Provision d'égalisation :** Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### **A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :**

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

## **B - Les régularisations :**

### **B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

**Les PANE :** (Primes Acquises et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler :** estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

**Parts des réassureurs dans les PANE :** Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler :** Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE :** Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

**Commissions à payer :** Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

### **B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

### **B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

**Charges à payer et produits à recevoir :** Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

## **C. Amortissements et autres provisions :**

**C.1. Amortissements :** Calcul extra comptable.

**C.2. Provisions pour dépréciation :** Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

## **III - NOTES SUR LE BILAN :**

### **AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2017 la somme de 16 457 134,749 **Dinars**.

Les amortissements totalisent au 31/12/2017 la somme de 5 808 657,039 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2017	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952,084	4 933 621,049	819 997,604	5 753 618,653	10 646 333,431
Logiciels	57 182,665	49 193,614	5 844,772	55 038,386	2 144,279
<b>Total</b>	<b>16 457 134,749</b>	<b>4 982 814,663</b>	<b>825 842,376</b>	<b>5 808 657,039</b>	<b>10 648 477,710</b>

### AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2017 la somme de 278 614,986 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2017 la somme de 118 275,845 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant	Amort.2017	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	177 500,493	8 266,753	29 823,387	38 090,140	139 410,353
Matériel Informatique & Bureau	101 114,493	67 558,976	12 626,729	80 185,705	20 928,788
<b>Total</b>	<b>278 614,986</b>	<b>75 825,729</b>	<b>42 450,116</b>	<b>118 275,845</b>	<b>160 339,141</b>

### AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2017, la somme de 145 052 248,442 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 31/12/2017	Placement Net 31/12/2016
Placements Immobiliers	531 982,500	-109 662,207	422 320,293	448 779,418
Titres à revenus variables	41 195 328,467	-947 570,616	40 247 757,851	33 326 107,350
Titres à revenus fixes	103 324 937,475	-	103 324 937,475	89 323 850,000
<b>Total</b>	<b>145 052 248,442</b>	<b>-1 057 232,823</b>	<b>143 995 015,619</b>	<b>123 098 736,768</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

#### **AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2017, est de 641 496,727 Dinars.

#### **AC6 – Créances**

##### AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent au 31/12/2017 la somme de 3 078 600,457 Dinars.

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Primes acquises et non émises	3 078 600,457	2 408 332,666
Provision pour Annulation Primes	-196,951	-268,985
<b>Total</b>	<b>3 078 403,506</b>	<b>2 408 063,681</b>

##### AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Les autres créances nées d'opérations d'assurances directes totalisent au 31/12/2017, la somme de 756 196,668 Dinars.

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Primes à recevoir	756 196,668	891 338,806
<b>Total</b>	<b>756 196,668</b>	<b>891 338,806</b>

##### AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 1 292 247,544 Dinars au 31/12/2017.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Personnel	2 653,278	1 672,278
Etat, organisme de sécurité sociale	47 263,330	47 263,330
Débiteurs divers	1 242 330,936	1 457 591,954
<b>Total</b>	<b>1 292 247,544</b>	<b>1 506 527,562</b>

#### **AC7 – Autres éléments d'actif**

##### AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Le total de la trésorerie au 31/12/2017, s'élève à 4 393 756,131 Dinars.

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Banques	4 237 635,110	4 281 004,726
CCP	155 714,564	928,368
Caisses	406,457	35,691
<b>Total</b>	<b>4 393 756,131</b>	<b>4 281 968,785</b>

### AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 3 646 438,500 Dinars au 31/12/2017.

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts courus et non échus	3 589 899,665	3 176 518,293
Autres comptes de régularisation	2 062,209	1 123,149
<b>Total</b>	<b>3 591 961,874</b>	<b>3 177 641,442</b>

### CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2017 avant affectation	Affectations et imputations	Dividende	Augmentation de Capital	Résultat 2016	Variation 2017	Situation au 31/12/2017
Capital social	13 000 000	-	-	-	-	-	13 000 000
Fonds social	269 023	150 000	-	-	-	-35 870	383 153
Réserves liées au capital social	10 000 000	-	-	-	-	-	10 000 000
Réserves légales	1 033 219	323 904	-	-	-	-	1 357 123
Réserves Spécial de Réinvestissement	5 002 500	1 500 000	-	-	-	-	6 502 500
Report à nouveau	2 237 402	266 783	-	-	-	-	2 504 185

Résultat de l'exercice	-2 240 687	-2 000 000	4 240 687	5 703 036	5 703 036
<b>Total</b>	<b>31 542 144</b>	<b>- 2 000 000</b>	<b>- 4 240 687</b>	<b>5 667 166</b>	<b>39 449 997</b>

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 1 300 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	1 283 150	98,70%
COFITE SICAF	5 000	0,38%
COTIF SICAR	340	0,03%
CITE	170	0,01%
Mr Hassine Doghri	10 000	0,77%
Mr Mehdi Doghri	340	0,03%
Mme Afifa Boughzou	1 000	0,08%
<b>Total</b>	<b>1 300 000</b>	<b>100%</b>

### PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent au 31/12/2017, la somme de 115 969 018,754 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Provisions Mathématiques	105 762 080,401	94 347 948,552
Provision pour participation aux bénéfices	6 794 548,265	7 337 033,789
Provisions pour sinistres à payer	3 037 781,346	2 333 754,284
Provisions d'égalisations et équilibrage	374 608,742	288 145,911
<b>Total</b>	<b>115 969 018,754</b>	<b>104 306 882,536</b>

### PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2017, la somme de 11 675 117,288 Dinars.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Commissions à payer	673 552,282	541 890,244
Ristournes à payer	33 288,167	23 775,562
Primes en attente D'affectation	10 951 108,621	5 279 330,890
Comptes courants agents	17 168,218	17 560,442
<b>Total</b>	<b>11 675 117,288</b>	<b>5 862 557,138</b>

#### **PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 653 065,654 Dinars au 31/12/2017.

#### **PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31/12/2017, la somme de 2 024 198,855 Dinars.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Personnel	148 088,208	158 724,358
Etat, organisme de sécurité sociale	1 854 298,185	968 362,415
Créditeurs Divers	21 812,462	36 604,890
<b>Total</b>	<b>2 024 198,855</b>	<b>1 163 691,663</b>

#### **PA712– Autres comptes de régularisation Passif**

Les autres comptes de régularisation passif représentent les charges à payer et totalisent au 31/12/2017, la somme de 242 084,963 Dinars.

### **IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**

#### **PRV1 Primes :**

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 39 023 651,984 Dinars au 31/12/2017, contre 32 972 259,021 Dinars au 31/12/2016.

#### **PRV2 Produits de placements :**

Les produits de placements s'élevèrent à 8 047 961,519 Dinars au 31/12/2017, contre 7 080 215,079 Dinars au 31/12/2016.

**CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :**

Les charges de sinistres et prestations payées nettes de réassurances totalisent la somme de 12 483 199,434 Dinars au 31/12/2017, contre 12 679 915,752 Dinars au 31/12/2016.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Sinistres et prestations payées payés	13 324 945,496	10 432 444,473
Variation. Provision. RAR	-841 746,062	2 247 471,279
<b>Total</b>	<b>12 483 199,434</b>	<b>12 679 915,752</b>

**CHV2 Variation des autres provisions techniques :**

Le poste variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématique et de la provision d'égalisation et s'élève à 11 500 594,680 Dinars au 31/12/2017, contre 9 172 781,628 Dinars au 31/12/2016.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Variation provision mathématique	11 414 131,849	9 099 329,963
Variation autres provisions techniques	86 462,831	73 451,665
<b>Total</b>	<b>11 500 594,680</b>	<b>9 172 781,628</b>

**CHV4 Frais d'exploitation :**

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 12 774 469,199 Dinars au 31/12/2017, contre 10 090 865,419 Dinars au 31/12/2016 détaillés comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Frais d'acquisition	9 254 896,634	6 896 951,304
Frais d'administration	3 519 572,565	3 193 914,115
<b>Total</b>	<b>12 774 469,199</b>	<b>10 090 865,419</b>

**CHV9 Charges de placements:**

Les charges de placements s'élèvent à 1 036 396,479 Dinars au 31/12/2017, contre 726 653,383 Dinars au 31/12/2016.

**CHV10 Moins values non réalisées sur placements:**

Les moins-values non réalisées sur placements s'élèvent à 7 626,517 Dinars au 31/12/2017, contre 36 585,590 Dinars au 31/12/2016.

**CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique :**

Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique s'élèvent à 1 626 543,915 Dinars au 31/12/2017, contre 1 694 351,224 Dinars au 31/12/2016.

**RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :**

Le résultat technique est de 6 919 107,892 Dinars au 31/12/2017, contre 4 925 733,283 Dinars au 31/12/2016.

**V - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

**F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 40 025 365,542 Dinars.

**F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Il s'agit des décaissements pour sinistres d'un montant de 15 299 454,494 Dinars.

**F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 9 526 357,892 Dinars.

**F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 1 164 258,356 Dinars.

**F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Le total des décaissements pour acquisition de placements financiers est de 46 107 254,183 Dinars.

**F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :**

Le montant total provenant des cessions des placements financiers est de 32 550 421,284 Dinars.

**F 9 : Produits financiers reçus :**

- Intérêts : 4 635 222,029 Dinars

- Dividendes : 618 639,361 Dinars

**F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :**

- Matériel de transport : 129 499,993 Dinars

- Matériel informatique : 10 024,899 Dinars

- Matériel de bureau : 4 471,180 Dinars

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Montants exprimés en dinars tunisien

ANNEXE 8

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	56 415	768		57 183	49 194		5 845				55 038		2 144
Fonds commercial	16 399 952			16 399 952	4 933 621		819 998				5 753 619		10 646 333
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>16 456 367</b>	<b>768</b>	<b>-</b>	<b>16 457 135</b>	<b>4 982 815</b>	<b>-</b>	<b>825 842</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 808 657</b>	<b>-</b>	<b>10 648 478</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	120 501	129 500	72 500	177 500	79 697		30 893		72 500		38 090		139 410
Autres installations, outillage et mobilier	87 386	13 729		101 114	67 559		12 627				80 186		20 929
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>207 886</b>	<b>143 229</b>	<b>72 500</b>	<b>278 615</b>	<b>147 256</b>	<b>-</b>	<b>43 520</b>	<b>-</b>	<b>72 500</b>	<b>-</b>	<b>118 276</b>	<b>-</b>	<b>160 339</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	531 983			531 983	83 203		26 459				109 662		422 320
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	33 951 388	17 698 744	10 454 804	41 195 328		625 281	322 290				947 571		40 247 758
Obligations et autres titres à revenus fixe	67 822 350	8 350 000	12 850 590	63 321 760									63 321 760
Autres prêts	1 500	1 677		3 177									3 177
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 500 000	26 500 000	8 000 000	40 000 000									40 000 000
Placements des contrats en unité de compte													
<b>Total placements</b>	<b>123 807 221</b>	<b>52 550 421</b>	<b>31 305 394</b>	<b>145 052 248</b>	<b>83 203</b>	<b>625 281</b>	<b>348 749</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>109 662</b>	<b>947 571</b>	<b>143 995 016</b>
<b>Total Général</b>	<b>140 471 474</b>	<b>52 694 417</b>	<b>31 377 894</b>	<b>161 787 998</b>	<b>5 213 274</b>	<b>625 281</b>	<b>1 218 111</b>	<b>-</b>	<b>72 500</b>	<b>-</b>	<b>6 036 595</b>	<b>947 571</b>	<b>154 803 832</b>

CARTE VIE  
ASSURANCES

ANNEXE 9

Etat récapitulatif des placements

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	531 983	422 320		-109 662
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	41 195 328	40 247 758		-947 571
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	63 321 760	63 321 760		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	3 177	3 177		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	40 000 000	40 000 000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>145 052 248</b>	<b>143 995 016</b>	<b>0</b>	<b>-1 057 233</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	145 048 422	143 991 189		-1 057 233
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les				
provisions techniques	4 901 131	4 901 131		
<b>TOTAL</b>	<b>149 949 553</b>	<b>148 892 320</b>	<b>0</b>	<b>-1 057 233</b>

CARTE VIE  
ASSURANCES

ANNEXE 10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 013	2 014	2 015
<b>Inventaire 2015</b>			
Règlements cumulés	412 512	1 923 352	1 750 212
Provisions pour sinistres	706 641	1 249 944	743 043
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>541 432</b>	<b>943 022</b>	<b>2 341 590</b>
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>3.15%</b>	<b>5.73%</b>	<b>15.92%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 013	2 014	2 015	2 016
<b>Inventaire 2016</b>				
Règlements cumulés	44 782	455 400	2 152 321	1 198 941
Provisions pour sinistres	464 477	745 413	1 052 993	1 428 793
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>509 259</b>	<b>1 200 813</b>	<b>3 205 314</b>	<b>2 627 734</b>
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>2.97%</b>	<b>7.29%</b>	<b>21.80%</b>	<b>13.97%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
<b>Inventaire 2017</b>					
Règlements cumulés	14 150	122 043	320 467	1 965 803	3 239 440
Provisions pour sinistres	69 330	263 353	895 259	1 086 277	1 769 151
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>80 178</b>	<b>372 856</b>	<b>1 173 095</b>	<b>3 000 353</b>	<b>4 924 346</b>
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>0.47%</b>	<b>2.26%</b>	<b>7.98%</b>	<b>15.95%</b>	<b>20.37%</b>

CARTE VIE

ASSURANCES

ANNEXE 11

### Ventilation des charges et des produits des placements

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		785 263	785 263
Revenu des autres placements		6 548 145	6 548 145
Autres revenus financiers		89 273	89 273
<b>Total produits des placements</b>	<b>0.000</b>	<b>7 422 681</b>	<b>7 422 681</b>
Intérêts			
Frais externes		-64 457	-64 457
Autres frais			
<b>Total charges des placements</b>	<b>0.000</b>	<b>-64 457</b>	<b>-64 457</b>

CARTE VIE

ASSURANCES

ANNEXE 12

### Résultat technique par catégorie d'assurance vie

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>LIBELLES</b>	<b>Temporaires Décès</b>	<b>Epargnes</b>	<b>TOTAL</b>
Primes	24 178 866	16 285 132	40 463 997
Charges de prestations	- 5 735 075	- 9 564 380	- 15 299 454
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 2 733 682	- 8 928 454	- 11 662 136
<b>Solde de souscription</b>	<b>15 710 109</b>	<b>- 2 207 703</b>	<b>13 502 407</b>
Frais d'acquisition	- 8 493 109	- 761 788	- 9 254 897
Autres charges de gestion nettes	- 2 090 925	- 1 408 296	- 3 499 221
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 10 584 034</b>	<b>- 2 170 084</b>	<b>- 12 754 118</b>
Produits nets de placements	2 114 594	4 899 612	7 014 206
<b>Solde financier</b>	<b>2 114 594</b>	<b>4 899 612</b>	<b>7 014 206</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	- 1 440 345		- 1 440 345
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	1 974 509		1 974 509
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	299 261		299 261
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	- 10 267		- 10 267
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>823 157</b>		<b>823 157</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>8 063 826</b>	<b>521 826</b>	<b>8 585 652</b>
<b>Informations complémentaires</b>			
Montant des rachats			
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	43 050 795	72 918 224	115 969 019
Provisions techniques brutes à l'ouverture	40 317 113	63 989 770	104 306 883
<b>A déduire</b>			
Provisions devenues exigibles			

## DECOMPTE FISCAL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>I- Bénéfice comptable avant impôt :</b>		<b>8 585 652</b>
<b>II- Réintégrations :</b>		<b>1 512 437</b>
- Provision pour créances douteuses	66 147	
- Provision pour annulation primes	-	
- Provision pour congés payés	148 089	
- Charges non déductibles( Amortissement Fonds de Commerce)	829 109	
- Timbres de Voyage	240	
- Provision pour dépréciation des titres cotés	322 290	
- Provision risques et charges	108 201	
- Prise en charge retenue à la source sur Honoraires non residents	-	
- Réceptions & Cadeaux	11 526	
- Autres Charges non déductibles	26 836	
- Jetons de presence		
<b>III- Déductions :</b>		<b>869 260</b>
- Reprise sur provision pour créances douteuses	46 498	
- Reprise sur provision pour annulation primes	-	
- Dividendes encaissés	618 639	
- Reprise sur provision des congés payés	123 725	
- Intérêts des comptes en devises	-	
- Reprise sur provision risques et charges	80 397	
- Plus Value des actions cotées en bourse	-	
<b>IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles</b>		<b>9 228 829</b>
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres	322 290	
<b>V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions</b>		<b>8 906 540</b>
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré		
	1 700 000	
<b>V- Bénéfice fiscal imposable</b>		<b>7 206 540</b>
<b>Arrondi au dinars Supérieur</b>		<b>7 206 540</b>
<b>VI- Impôts sur les sociétés dû</b>		<b>2 522 289</b>
<b>Minimum d'impôt dû</b>		<b>1 781 308</b>
		<b>360 327</b>
<b>IX- Impôts sur les sociétés dû</b>		<b>2 522 289</b>

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**  
**TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Messieurs les Actionnaires*

*de la société « ASSURANCES CARTE VIE »*

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 170 121 684 Dinars et un résultat net de l'exercice de 5 703 036 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes

internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Avril 2018

**P/CMC-DFK International**

Chérif BEN ZINA

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

**TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017, (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

1- Au 31 Décembre 2017, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 45 713 Dinars. Ce compte n'est pas rémunéré.

2- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un

montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011, pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2017, est de 62 248 Dinars.

**III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 278 221 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2017.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 20 Avril 2018

**P/CMC-DFK International**

Chérif BEN ZINA

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b><i>au 31 décembre</i></b> <b>2 017</b>	<b><i>au 31 décembre</i></b> <b>2 016</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	4 184 160	4 120 196
Amortissements		(3 429 931)	(3 200 192)
Immobilisations corporelles	4	168 721 504	141 188 411
Amortissements		(85 390 925)	(73 710 454)
Immobilisations financières	5	67 506 093	71 611 995
Provisions		(2 164 440)	(1 411 056)
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>149 426 461</u></b>	<b><u>138 598 900</u></b>
Autres actifs non courants	6	5 557 010	5 045 511
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>154 983 471</u></b>	<b><u>143 644 411</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Valeurs d'exploitation	7	74 025 161	72 164 529
Provisions		(3 363 757)	(1 775 463)
Clients	8	8 857 642	6 991 160
Provisions		(2 274 141)	(1 778 036)
Autres actifs courants	9	10 100 180	14 333 795
Provisions		(520 004)	(381 371)
Placements et autres actifs financiers	10	316 039	410 616
Liquidités et équivalents de liquidité	11	24 829 632	11 418 042
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>111 970 752</u></b>	<b><u>101 383 272</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>266 954 223</u></b>	<b><u>245 027 683</u></b>

## BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 017	<i>au 31 décembre</i> 2 016
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 477 326	14 307 881
Résultats reportés		3 019 459	1 472 470
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>57 435 531</b>	<b>55 719 097</b>
Résultat de l'exercice		4 422 511	1 916 435
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 422 511</b>	<b>1 916 435</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>12</b>	<b>61 858 042</b>	<b>57 635 532</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts bancaires	13	46 168 671	34 432 387
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>46 168 671</b>	<b>34 432 387</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	96 674 833	97 359 008
Autres passifs courants	15	28 347 568	29 008 767
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	33 905 109	26 591 989
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>158 927 510</b>	<b>152 959 764</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>205 096 181</b>	<b>187 392 151</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>266 954 223</b>	<b>245 027 683</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <b>2 017</b>	<i>au 31 décembre</i> <b>2 016</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	556 578 989	532 840 185
Autres revenus d'exploitation	18	14 110 761	10 569 958
		<u>570 689 750</u>	<u>543 410 143</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats des marchandises consommés	19	(451 964 430)	(437 191 217)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(13 525 685)	(16 362 736)
Charges de personnel	21	(48 743 717)	(45 755 838)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(17 680 875)	(14 110 999)
Autres charges d'exploitation	23	(32 516 712)	(30 827 009)
		<u>(564 431 419)</u>	<u>(544 247 799)</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<u>6 258 331</u>	<u>(837 656)</u>
Charges financières	24	(5 327 481)	(4 131 005)
Produits financiers	25	6 018 447	7 909 047
Autres gains ordinaires	26	340 660	385 862
Autres pertes ordinaires	27	(1 175 516)	(83 525)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>AVANT IMPOTS</b>			
		<u>6 114 441</u>	<u>3 242 723</u>
Impôts sur les bénéfices	30	(1 691 930)	(1 134 677)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>APRES IMPOTS</b>			
		<u>4 422 511</u>	<u>2 108 046</u>
Autres pertes extraordinaires			(191 611)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
		<u>4 422 511</u>	<u>1 916 435</u>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

( présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	590 881 540	561 896 697
Encaissements reçus des autres débiteurs		4 913
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(570 435 250)	(539 125 244)
Intérêts payés	(5 035 744)	(4 066 048)
Intérêts reçus	56 592	36 858
Autres flux liés à l'exploitation	14 712	20 653
	<hr/>	<hr/>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b><u>15 481 850</u></b>	<b><u>18 767 829</u></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(31 093 707)	(21 038 124)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(1 888 500)	(4 085 030)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles		
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	6 382 931	23 045 700
Encaissement des dividendes	5 496 383	340 618
	<hr/>	<hr/>
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.</b>	<b><u>(21 102 893)</u></b>	<b><u>(1 736 836)</u></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Distribution des dividendes	(48 000)	(7 989 072)
Encaissement provenant des emprunts	20 000 000	15 000 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations		
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(10 574 240)	(11 235 784)
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	(500 000)	11 000 000
	<hr/>	<hr/>
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.</b>	<b><u>8 877 760</u></b>	<b><u>6 775 144</u></b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	6 985 741	(16 820 396)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>28</b> 10 242 458	6 985 741

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

**1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE**

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux trois augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

**2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

**2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

**2.2. Immobilisations**

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

### **Immobilisations incorporelles :**

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

### **Immobilisations corporelles :**

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Équipement et matériel de bureau	10%
Équipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

### **2.3. Titres de participation**

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

### **2.4. Constatations des frais préliminaires**

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

## **2.5. Valeurs d'exploitation**

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

## **2.6. Placements à court terme**

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

## **2.7. Opérations en monnaies étrangères**

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

## **2.8. Revenus des titres**

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2.9. Unité monétaire**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

**3. Immobilisations incorporelles****Au 31/12/2017****Au 31/12/2016**

Logiciels informatiques	597 964	534 000
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		
	<b>4 184 160</b>	<b>4 120 196</b>

**4. Immobilisations corporelles****Au 31/12/2017****Au 31/12/2016**

Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	10 681 533	4 931 319
Installations et matériel d'exploitation	90 506 920	78 286 725
Petit matériel d'exploitation	3 273 075	1 507 104
Matériel de transport	37 734	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	46 391 165	38 233 133
Equipements de bureau	805 594	666 458
Matériel informatique	2 740 615	2 617 253
Immobilisations en cours	2 334 557	2 961 309
Avances sur immobilisations en cours	307 847	307 847
	<b>168 721 504</b>	<b>141 188 411</b>

**4.1 Tableau des mouvements des immobilisations**

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice :

<b>TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>								
<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur au 1/1/2017</b>	<b>Acquisition 2017</b>	<b>Régularisation 2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Amortissement cumulé 1/1/17</b>	<b>Dotation de 2017</b>	<b>Amortissement cumulé 2017</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2017</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Terrains	3 794 059	0		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 848 405	0		7 848 405	7 103 380	163 377	7 266 757	581 648
Installations, agencements constructions	4 931 319	4 665 686	1 084 528	10 681 533	2 178 691	631 250	2 809 941	7 871 592
Installations et Matériel d'exploitation	78 286 725	9 478 980	2 741 215	90 506 920	44 245 212	6 515 090	50 760 302	39 746 618
Petit matériel d'exploitation	1 507 104	1 357 222	408 749	3 273 075	336 629	329 937	666 566	2 606 509
Matériel de transport	34 799	2 935		37 734	34 799	0	34 799	2 935
Agencement, aménagements et installations	38 233 133	7 181 858	976 174	46 391 165	16 830 918	3 923 536	20 754 454	25 636 711
Equipement et matériel de bureau	666 458	123 247	15 889	805 594	404 268	111 591	515 859	289 735
Equipement et matériel informatique	2 617 253	123 362		2 740 615	2 576 557	5 690	2 582 247	158 368
Immobilisations en cours	2 961 309	4 599 803	(5 226 555)	2 334 557		-		2 334 557
Avances sur immobilisations en cours	307 847	0		307 847		-	-	307 847
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>141 188 411</b>	<b>27 533 093</b>	<b>0</b>	<b>168 721 504</b>	<b>73 710 454</b>	<b>11 680 471</b>	<b>85 390 925</b>	<b>83 330 579</b>
Logiciels	534 000	63 964		597 964	291 353	106 100	397 453	200 511
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	2 908 839	123 639	3 032 478	553 718
Avances sur immob incorporelles	0	0		0				0
	<b>4 120 196</b>	<b>63 964</b>	<b>-0</b>	<b>4 184 160</b>	<b>3 200 192</b>	<b>229 739</b>	<b>3 429 931</b>	<b>754 229</b>
<b>Total dotation aux amortissements</b>						<b>11 910 210</b>		

**5. Immobilisations Financières****Au 31/12/2017****Au 31/12/2016**

Titres de participation	<b>5.1</b>	63 216 979	67 370 191
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		510 489	463 179
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		3 778 500	3 778 500
		<b>67 506 093</b>	<b>71 611 995</b>
A déduire la partie non libérée des actions	<b>5.1</b>		
		<b>67 506 093</b>	<b>71 611 995</b>
A déduire provision pour dépréciation des titres	<b>5.1</b>	(2 164 440)	(1 411 056)
		<b>65 341 653</b>	<b>70 200 939</b>

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante :

### 5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 63 216 979 dinars au 31 décembre 2017 contre 67 370 191 au 31 décembre 2016.

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COPIT			4 153 212
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP		0	0
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
STONE HEART		650 000	650 000
		<b>63 216 979</b>	<b>67 370 191</b>
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(1 437 637)	(684 253)
		<b>(2 164 440)</b>	<b>(1 411 056)</b>
<b>Valeur nette des participations</b>		<b>61 052 539</b>	<b>65 959 135</b>

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<b>6. Autres actifs non courants</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Frais préliminaires	9 906 714	8 799 399
Frais préliminaires en cours	1 919 211	2 424 283
A déduire la résorption des frais préliminaires	(7 727 958)	(6 178 171)
Charges à répartir	1 459 043	
	<b>5 557 010</b>	<b>5 045 511</b>
<b>7. Stocks</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Stocks de marchandises magasins	68 573 276	66 693 037
Stocks de marchandises dépôt	5 197 727	5 093 615
Stocks emballages et étiquettes	254 158	377 877
	<b>74 025 161</b>	<b>72 164 529</b>
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 363 757)	(1 775 463)
	<b>70 661 404</b>	<b>70 389 066</b>
<b>8. Clients et comptes rattachés</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Clients, ventes à crédit	1 299 914	777 413
Créances sur participation fournisseurs	5 055 194	4 200 834
Clients, chèques impayés	600 578	551 259
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 900 559	1 460 257
	<b>8 857 642</b>	<b>6 991 160</b>
Provisions /créances clients & participation fournisseurs	(1 740 996)	(1 336 406)
Provisions sur chèques impayés	(531 748)	(440 233)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	<b>(2 274 141)</b>	<b>(1 778 036)</b>
	<b>6 583 501</b>	<b>5 213 124</b>
<b>9. Autres actifs courants</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Personnel avances et acomptes	705 590	730 800
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	4 420	95 957
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels		1 142 147

Etat, impôts et taxes IS à reporter		63 669
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	538 286	451 867
Autres débiteurs	3 808 721	8 198 552
Produits à recevoir, dividendes		2 270 790
Autres produits à recevoir	88 838	91 645
Charges constatées d'avance	4 110 713	1 002 996
Compte d'attente	843 612	285 372
	<b>10 100 180</b>	<b>14 333 795</b>
Provisions sur comptes débiteurs divers	(520 004)	(381 371)
	<b>9 580 176</b>	<b>13 952 424</b>

#### **10. Placements et autres actifs financiers**

*Au 31/12/2017*

*Au 31/12/2016*

Prêts au personnel	316 039	410 616
	<b>316 039</b>	<b>410 616</b>

#### **11. Liquidités et équivalents de liquidités**

*Au 31/12/2017*

*Au 31/12/2016*

Placements (SICAV)	32 581	33 581
Placements (billets de trésorerie)	6 500 000	
Chèques à l'encaissement	5 329 742	2 018 653
Banques	7 215 390	5 841 941
Caisses	5 751 919	3 523 867
	<b>24 829 632</b>	<b>11 418 042</b>

#### **12. Capitaux propres**

*Au 31/12/2017*

*Au 31/12/2016*

Capital social	(a)	<b>39 938 746</b>	<b>39 938 746</b>
Plus ou moins values sur cession actions propres	(b)	47 006	47 006
		<b>47 006</b>	<b>47 006</b>
Réserve légale		3 741 037	3 571 592
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	(3 143 015)
	(e)	<b>14 430 320</b>	<b>14 260 875</b>
Réserve pour fonds social		200 000	
A déduire prêt au personnel /fonds social		(108 012)	
A ajouter remboursement prêt au personnel /fonds social		41 985	
A déduire dons au personnel /fonds social		(6 826)	
Disponibilités en banque /fonds social		(127 147)	

**0**

Résultats reportés		3 019 459	1 472 470
	(f)	<b>3 019 459</b>	<b>1 472 470</b>
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)"	<b>57 435 531</b>	<b>55 719 097</b>
Résultat de l'exercice (1)		4 422 511	1 916 435
Total des capitaux propres après résultat de la période		<b>61 858 042</b>	<b>57 635 532</b>
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		19 969 373	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)		0,221	0,096

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidée par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux évènements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve	Autres capitaux propres- Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016</b>	39 938 746	3 571 592	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000		1 472 470	1 916 435	-0	47 006	-0	<b>57 635 532</b>
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2016		169 445				200 000	1 546 990	(1 916 435)				<b>-0</b>
Affectation au fonds social						(200 000)						<b>(200 000)</b>
Résultat de l'exercice 2017								4 422 511				<b>4 422 511</b>
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>39 938 746</b>	<b>3 741 037</b>	<b>2 550 298</b>	<b>(3 143 015)</b>	<b>11 282 000</b>	<b>0</b>	<b>3 019 460</b>	<b>4 422 511</b>	<b>-0</b>	<b>47 006</b>	<b>-0</b>	<b>61 858 042</b>

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
Crédit moyen terme BT	20 417 671	24 882 387
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	25 750 000	9 550 000
Dépôts et cautionnements reçus	1 000	

**46 168 671                      34 432 387**

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
--	----------------------	----------------------

Fournisseurs locaux de marchandises	60 429 153	54 289 708
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	8 174 814	4 974 829
Fournisseurs, chèques en instance	5 681 763	466 712
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	28 336 752	29 942 268
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	862 066	8 319 656
Fournisseurs locaux d'immobilisations	155 019	(1 845 907)
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	372 333	1 171 036
Fournisseurs d'immobilisations financières	1 890 000	3 778 500
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	645 148	212 720
Fournisseurs, factures non parvenues	7 478 214	10 646 957
Fournisseurs, moyens généraux en cours	59 399	94 581
Fournisseurs, opérations d'importation	(131 975)	(59 635)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(16 651 013)	(13 903 485)
Fournisseurs emballages à rendre	(626 840)	(728 932)
	<b>96 674 833</b>	<b>97 359 008</b>

<i>15. Autres passifs courants</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
------------------------------------	----------------------	----------------------

Personnel	15.1	2 240 856	1 664 739
Etat, et collectivités locales	15.2	4 097 373	5 992 789
CNSS		3 362 988	3 076 707
Créditeurs divers		1 418 924	1 466 312
Assurance groupe		116 878	123 689
Charges à payer		11 214 893	11 085 777
Produits constatés d'avance		66 461	32 116
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		5 695 648	5 450 551
Compte d'attente		133 547	116 087
		<b>28 347 568</b>	<b>29 008 767</b>

<i>15.1. Personnel</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
------------------------	----------------------	----------------------

Rémunération due au personnel		129 695	77 764
Congés payés		2 085 607	1 578 795
Oppositions sur salaires		25 554	8 180
		<b>2 240 856</b>	<b>1 664 739</b>

<b>15.2. Etat, et collectivités publiques</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Etat, impôts et taxes,	3 704 896	4 591 238
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	392 477	266 874
Impôt sur les bénéfices		1 134 677
	<b>4 097 373</b>	<b>5 992 789</b>

<b>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Billet de trésorerie souscrit	11 000 000	11 500 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	4 464 716	2 964 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an		3 809 524
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	3 800 000	3 800 000
Intérêts courus sur emprunts	53 219	85 450
Concours bancaires	14 587 174	4 432 299
	<b>33 905 109</b>	<b>26 591 989</b>

### **17. Revenus**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2017 s'élève 556 578 989 DT contre 532 840 185 DT au cours de l'exercice 2016, enregistrant une augmentation de 23 738 804 DT (Soit +4,46 %).

### **18. Autres revenus d'exploitation**

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 14 110 761 DT au 31 décembre 2017 contre 10 569 958 DT au 31 décembre 2016, proviennent essentiellement des factures de promotion.

### **19. Achats de marchandises**

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2017 a augmenté de 14 773 213 DT (ou +3,38%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 437 191 217 DT en 2016 à 451 964 430 DT en 2017. La Marge commerciale a, par contre, augmenté en 2017 de 14 773 213 DT (ou 3,38 %), passant de 95 648 968 DT à 104 614 559 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2017 s'élève à 18,79 %, contre 17,95 % pour l'exercice 2016.

### **20. Achats d'approvisionnement consommés**

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 13 525 685 DT au 31 décembre 2017 contre 16 362 736 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

## **21. Charges de personnel**

Les Charges de personnel totalisent 48 743 717 DT au 31 décembre 2017 contre 45 755 838 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 987 879 DT .

<b>22. Dotations aux amortissements et résorptions</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Dotations des immobilisations incorporelles	229 739	164 393
Dotations des immobilisations corporelles	11 680 471	10 983 724
Résorptions des frais préliminaires	1 549 787	1 492 994
Résorptions des charges à répartir	168 699	
Dotations /provisions pour risques fournisseurs &d'exploitation	2 395 215	2 292 045
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 297 124	1 019 556
Dotations /provisions pour chèques impayés	96 105	40 943
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 363 757	1 775 463
Dotation /provisions des titres de participations	753 384	684 253
Dotation/provision débiteurs divers	138 634	138 633
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(1 775 463)	(2 032 682)
Reprises /provisions /risque fournisseurs &exploitation	(1 324 043)	(1 674 841)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(892 534)	(773 482)
	<b>17 680 875</b>	<b>14 110 999</b>

## **23. Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 32 516 712 DT au 31 décembre 2017 contre 30 827 009 DT pour l'exercice 2016, soit une augmentation de 1 689 703 DT .

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

<b>24. Charges financières nettes</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 561 870	1 205 404
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	114 608	320 699
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	1 323 675	863 097
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 418 588	1 299 215
Intérêts sur billets de trésorerie	584 773	342 628
Pertes de change	321 944	95 586
Escomptes accordés	2 023	4 211
Moins-values /cession titres		165
	<b>5 327 481</b>	<b>4 131 005</b>

<b>25. Produits financiers</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Revenus des titres de placement	11 229	16 935
Revenus des titres de participation	3 225 593	2 611 408
Produits financiers sur comptes courants bancaires	59 495	38 149
Produits nets sur cession des actions SICAV	14 712	20 653
Produits nets sur cession des titres de participation	2 707 418	5 220 527
Gains de change		1 375
	<b>6 018 447</b>	<b>7 909 047</b>
<b>26. Autres gains ordinaires</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Reprises provisions sur chèques impayés	4 591	1 641
Autres gains ordinaires	336 069	384 221
	<b>340 660</b>	<b>385 862</b>
<b>27. Autres pertes ordinaires</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Autres pertes ordinaires (redressement fiscal)	952 250	-
Autres pertes ordinaires	223 266	83 525
	<b>1 175 516</b>	<b>83 525</b>
<b>28. Etat des flux de trésorerie:</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	32 581	33 581
Placements (billets de trésorerie)	6 500 000	0
Chèques à l'encaissement	5 329 742	2 018 653
Banques	7 215 390	5 841 941
Caisses	5 751 919	3 523 867
Découverts bancaires	(14 587 174)	(4 432 299)
	<b>10 242 458</b>	<b>6 985 743</b>
<b>29. Litiges en cours</b>		

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2017, l'affaire demeure non clôturée définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents.

### 30. Autres notes aux états financiers

#### Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
<b>Résultat comptable après impôt</b>	<b>( I )</b>	<b>4 422 511</b>	<b>1 916 435</b>
<b>A réintégrer</b>	<b>( II )</b>	<b>11 981 802</b>	<b>7 476 546</b>
Impôt sur les sociétés		1 691 930	1 134 677
Taxe de voyages		180	120
Amendes et Pénalités		22 266	11 359
Pertes de change latentes		6 471	1 808
Jetons de présence			60 000
Autres charges non déductibles (redres fiscal & smiles non consommés)		2 093 097	
Contributions conjoncturelles			191 611
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 363 757	1 775 463
Dotations aux provisions pour titres		753 384	684 253
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 297 124	1 019 556
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		96 105	40 943
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		1 758 496	1 324 043
Dotation aux amortissement du fonds de commerce		123 639	126 078
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		636 719	968 001
Pertes sur créances irrécouvrables		138 634	138 634
<b>A déduire</b>	<b>( III )</b>	<b>6 272 836</b>	<b>5 062 707</b>
Dividendes		3 225 593	2 611 408
Déduction jetons de présence de 2014			
Plus-value latente/titres côtés (BNA)			
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients non admise en déduction initialement		4 591	1 641
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		892 534	773 482
Reprise sur provision risque d'exploitation		826 075	
Plus-value latente			1 335
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 324 043	1 674 841

<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>	<b>(I)+(II)- (III)</b>	<b>10 131 477</b>	<b>4 330 274</b>
Prov/dépréciation stocks		(3 363 757)	(1 775 463)
<b>Résultat fiscal avant déduction des réinvestis, exonérés</b>		<b>6 767 720</b>	<b>2 554 811</b>
Déduction pour réinvestissement SIM			916 530
Reliquat		<b>6 767 720</b>	<b>1 638 281</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>1 691 930</b>	<b>457 473</b>
<b>Minimum d'impôt sur les sociétés (20%)</b>		<b>1 353 544</b>	<b>549 284</b>
<b>Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)</b>		<b>1 134 677</b>	<b>1 134 677</b>

### **31. Parties liées**

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transactions et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après:

#### **31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS**

Au cours de l'exercice 2017, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 82 401 468 DT et de 975 281 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2017 et à fin juin une remise exceptionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 22 247 307 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2017 et facturés par MONOGROS sont de 2 584 725 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 47 141 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2017 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

#### **31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,00% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT**

La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya) auprès de la « SIM ».

Au cours de l'année 2017 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 315 690 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 477 405 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 378 525 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 259 560 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 477 405 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 254 616 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 477 405 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 594 825 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS: 280 163 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 204 488 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 110 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 165 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 330 480 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 28 avril 2017 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 516 100 DT soit 51 610 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2017, pour un montant de 3 225 593 DT.

### ***31.3. Opération avec la société COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 87 577 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 29 548 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 29 548 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

En 2017, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé sa participation dans le capital de COPIT à concurrence de 372 314 actions pour une valeur de 6 860 630 DT.

### ***31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 851 657 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 170 750 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS**

Au cours de l'année 2017, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 47 829 569 DT. Au 31 décembre 2017. Le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 501 545 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »**

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 104 229 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 113 099 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 17 610 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 22 396 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 137 906 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 95 134 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 67 005 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

**31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL**

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2017.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS**

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 562 DT au 31 décembre 2017.

**31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT**

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**31.10. La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de Stone Heart**

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 230 000 DT HT:

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

TUNIS, le 26 Avril 2018

**Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017 faisant ressortir un total de 266 954 223 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 4 422 511 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

***Existence et évaluation des stocks :***

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan ( Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2017 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un

audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 9, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET**  
**475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A**  
**L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

TUNIS, le 26 Avril 2018

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2017, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 82 401 468 DT et de 975 281 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2017 et à fin juin une remise exceptionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 22 247 307 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2017 et facturés par MONOGROS sont de 2 584 725 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 47 141 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2017 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT***

La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya), moyennant un loyer annuel de 4 326 002 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 28 avril 2017 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 516 100 DT soit 51 610 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2017, pour un montant de 3 225 593 DT.

- ***Opérations avec la société COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 146 673 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

En 2017, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé sa participation dans le capital de COPIT à concurrence de 372 314 actions pour une valeur de 6 860 630 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 851 657 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 170 750 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2017, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 47 829 569 DT. Au 31 décembre 2017. Le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 501 545 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces «T.S.S»***

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort » moyennant un

loyer annuel de 557 379 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2017.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2017.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de Stone Heart***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 230 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2017, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 316 999 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mohamed Hédi KAMMOUN & Ahmed BELAIFA.

## Actif du bilan au 31 décembre 2017

(Exprimé en dinars)

A C T I F	Exercice 2 0 1 7			Exercice 2 0 1 6
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement	2 557 338		2 557 338	2 413 673
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques	9 894 823	8 151 300	1 743 523	919 660
AC13 Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
	<b>12 467 161</b>	<b>8 151 300</b>	<b>4 315 861</b>	<b>3 348 333</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	17 440 976	13 898 974	3 542 002	2 687 591
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	928 261	853 875	74 386	42 035
	<b>18 369 237</b>	<b>14 752 849</b>	<b>3 616 388</b>	<b>2 729 626</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions	<b>63 205 335</b>	<b>13 650 047</b>	<b>49 555 288</b>	<b>43 888 048</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	7 144 144	6 680 397	7 067 022
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	49 380 794	6 505 903	42 874 891	36 821 026
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	<b>295 749 280</b>	<b>12 250 794</b>	<b>283 498 486</b>	<b>254 211 206</b>
AC321 Parts dans les entreprises liées	77 529 215	4 694 396	72 834 819	70 990 741
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	202 690 570	7 556 398	195 134 172	171 717 570
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	15 529 495		15 529 495	11 502 895
AC33 Autres placements financiers	<b>196 768 461</b>	<b>1 986 143</b>	<b>194 782 318</b>	<b>214 007 666</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	45 874 916	1 986 143	43 888 773	47 258 646
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	143 284 880		143 284 880	158 668 940
AC334 Autres prêts	7 605 513		7 605 513	8 076 928
AC336 Autres	3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 280 450		<b>2 280 450</b>	<b>3 079 163</b>
	<b>558 003 526</b>	<b>27 886 984</b>	<b>530 116 542</b>	<b>515 186 083</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	11 945 344		11 945 344	6 888 675
AC530 Provisions pour sinistres ( vie)	93 365		93 365	309 516
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	44 618 212		44 618 212	33 115 811
	<b>56 656 921</b>	<b>0</b>	<b>56 656 921</b>	<b>40 314 002</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	3 519 595		3 519 595	542 555
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	69 628 975	35 784 921	33 844 054	33 804 956
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	12 921 181		12 921 181	13 645 669
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 627 882	792 013	1 835 869	356 989
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	188 169		188 169	326 874
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 624 276		1 624 276	71 644
AC633 Débiteurs divers	2 017 213		2 017 213	1 151 191
	<b>92 527 291</b>	<b>36 576 934</b>	<b>55 950 357</b>	<b>49 899 878</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 550 900		11 550 900	473 712
AC721 Frais d'acquisitions reportées	10 034 036		10 034 036	8 823 910
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 899 197		5 899 197	6 768 416
AC733 Autres comptes de régularisation	3 223 702		3 223 702	2 584 276
AC75 Autres	32 516		32 516	21 350
	<b>30 740 351</b>	<b>0</b>	<b>30 740 351</b>	<b>18 671 664</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>768 764 487</b>	<b>87 368 067</b>	<b>681 396 420</b>	<b>630 149 586</b>

## Passifs et Capitaux propres du bilan au 31 décembre 2017

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Exercice 2 0 1 7	Exercice 2 0 1 6
		Montant Net	Montant Net
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	<b>CP1</b>	50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	<b>CP2</b>	78 098 568	69 841 612
CP4 Autres capitaux propres	<b>CP4</b>	52 852 981	46 082 581
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>180 951 549</b>	<b>165 924 193</b>
CP6 Résultat de l'exercice	<b>CP6</b>	32 496 637	30 027 356
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>213 448 186</b>	<b>195 951 549</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23 Autres provisions		3 844 535	3 867 035
	<b>PA2</b>	<b>3 844 535</b>	<b>3 867 035</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises		56 987 013	49 837 274
PA320 Provisions d'assurance vie		4 718 879	5 862 485
PA330 Provision pour sinistres (vie)		3 206 849	3 375 603
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		293 533 585	279 723 064
PA340 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)		24 236	13 562
PA341 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)		5 685 461	6 642 898
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		14 857 574	14 801 086
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		12 020 159	12 314 986
	<b>PA3</b>	<b>391 033 756</b>	<b>372 570 958</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		42 210 590	29 118 676
	<b>PA5</b>	<b>42 210 590</b>	<b>29 118 676</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		9 807 660	7 723 963
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		837 150	5 725 159
PA63 Autres dettes		2 820 305	2 842 139
PA632 Personnel		43 081	43 293
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		9 049 538	3 638 906
PA634 Créiteurs divers		1 663 588	1 806 221
	<b>PA6</b>	<b>24 221 322</b>	<b>21 779 681</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif		6 638 031	6 861 687
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		6 638 031	6 861 687
	<b>PA7</b>	<b>6 638 031</b>	<b>6 861 687</b>
<b>Total du passif</b>		<b>467 948 234</b>	<b>434 198 037</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>681 396 420</b>	<b>630 149 586</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance non vie**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017**  
**(Exprimé en dinars)**

	2 017			2 016
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRNV1 Primes acquises</b>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	188 346 818	-32 857 066	155 489 752	139 951 491
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-7 149 739	5 056 669	-2 093 070	-2 172 677
	<b>181 197 079</b>	<b>-27 800 397</b>	<b>153 396 682</b>	<b>137 778 814</b>
<b>PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	16 650 126		16 650 126	17 107 966
	<b>16 650 126</b>		<b>16 650 126</b>	<b>17 107 966</b>
<b>PRNV2 Autres produits techniques</b>	75 831		75 831	71 085
	<b>75 831</b>	<b>0</b>	<b>75 831</b>	<b>71 085</b>
<b>CHNV1 Charges de sinistres</b>				
CHNV11 Montants payés	-102 099 558	5 300 793	-96 798 765	-85 870 946
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-12 853 084	11 502 401	-1 350 683	-4 362 258
	<b>-114 952 642</b>	<b>16 803 194</b>	<b>-98 149 448</b>	<b>-90 233 204</b>
<b>CHNV2 Variation des autres provisions techniques</b>	294 827		294 827	519 040
	<b>294 827</b>		<b>294 827</b>	<b>519 040</b>
<b>CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes</b>	-490 947		-490 947	-800 748
	<b>-490 947</b>		<b>-490 947</b>	<b>-800 748</b>
<b>CHNV4 Frais d'exploitation</b>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-31 271 867		-31 271 867	-28 366 788
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 210 125		1 210 125	266 547
CHNV43 Frais d'administration	-17 725 484		-17 725 484	-16 937 207
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		8 871 395	8 871 395	7 787 763
	<b>-47 787 226</b>	<b>8 871 395</b>	<b>-38 915 831</b>	<b>-37 249 685</b>
<b>CHNV5 Autres charges techniques</b>	-425 747		-425 747	-397 818
	<b>-425 747</b>		<b>-425 747</b>	<b>-397 818</b>
<b>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	-9 030		-9 030	-312 852
	<b>-9 030</b>		<b>-9 030</b>	<b>-312 852</b>
<b>RTNV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>34 552 271</b>	<b>-2 125 808</b>	<b>32 426 463</b>	<b>26 482 598</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance vie**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017**  
**(Exprimé en dinars)**

		2 017		2 016	
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11 Primes émises et acceptées		3 976 874	-493 039	3 483 835	2 841 403
	<b>PRV1</b>	<b>3 976 874</b>	<b>-493 039</b>	<b>3 483 835</b>	<b>2 841 403</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>		667 876		667 876	782 807
	<b>PRV2</b>	<b>667 875</b>		<b>667 875</b>	<b>782 807</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>					
CHV11 Montants payés		-2 107 975	705 547	-1 402 428	-1 650 790
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		158 080	-216 151	-58 071	-196 917
	<b>CHV1</b>	<b>-1 949 895</b>	<b>489 396</b>	<b>-1 460 499</b>	<b>-1 847 707</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21 Provision d'assurance vie		1 143 606		1 143 606	1 250 483
CHV22 Autres provisions techniques ( var de la prov pour égalisation )		-47 458		-47 458	-817 393
	<b>CHV2</b>	<b>1 096 148</b>		<b>1 096 148</b>	<b>433 090</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition		-348 842		-348 842	-495 679
CHV43 Frais d'administration		-288 519		-288 519	-273 442
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			72 831	72 831	188 995
	<b>CHV4</b>	<b>-637 361</b>	<b>72 831</b>	<b>-564 530</b>	<b>-580 126</b>
<b>RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE</b>		<b>3 153 642</b>	<b>69 188</b>	<b>3 222 829</b>	<b>1 629 467</b>

**Etat de résultat**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017**  
**(Exprimé en dinars)**

		2 017	2 016
<b>RTNV Résultat technique de l'assurance non vie</b>		32 426 463	26 482 598
	<b>RTNV</b>	<b>32 426 463</b>	<b>26 482 598</b>
<b>RTV Résultat technique de l'assurance vie</b>		3 222 829	1 629 467
	<b>RTV</b>	<b>3 222 829</b>	<b>1 629 467</b>
<b>PRNT1 Produits des placements ( assurance non vie )</b>			
PRNT11 Revenus des placements		30 638 775	28 716 296
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		2 492 474	3 375 128
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 886 998	649 125
	<b>PRNT1</b>	<b>36 018 247</b>	<b>32 740 549</b>
<b>CHNT1 Charges des placements ( assurance non vie )</b>			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-3 600 022	-3 143 798
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-4 951 251	-1 528 838
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-695 833	-767 592
	<b>CHNT1</b>	<b>-9 247 106</b>	<b>-5 440 228</b>
<b>CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique</b>			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-16 650 126	-17 107 966
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-667 876	-782 807
	<b>CHNT2</b>	<b>-17 318 002</b>	<b>-17 890 773</b>
<b>PRNT2 Autres produits non techniques</b>		441 704	973 098
	<b>PRNT2</b>	<b>441 704</b>	<b>973 098</b>
<b>CHNT3 Autres charges non techniques</b>		-1 125 515	-841 045
	<b>CHNT3</b>	<b>-1 125 515</b>	<b>-841 045</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>44 418 620</b>	<b>37 653 666</b>
<b>CHNT4 Impôt sur le résultat 2017</b>		10 431 735	5 862 319
	<b>CHNT4</b>	<b>10 431 735</b>	<b>5 862 319</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>33 986 885</b>	<b>31 791 347</b>
<b>CHNT5 Pertes extraordinaires</b>		1 490 248	1 763 991
	<b>CHNT5</b>	<b>1 490 248</b>	<b>1 763 991</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>1 490 248</b>	<b>1 763 991</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>32 496 637</b>	<b>30 027 356</b>
<b>Effets des modifications comptables ( nets d'impôts )</b>			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>32 496 637</b>	<b>30 027 356</b>

**Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)**  
(Exprimés en dinars)

	2 0 1 7	2 0 1 6
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
* Encaissements des primes reçues des assurés	+ 196 440 369	176 322 002
* Encaissements des primes reçues ( Acceptations )	+ 20 850 506	2 318 057
* Décaissements des primes pour les cessions	- 31 984 826	24 681 754
* Sommes versées pour paiement des sinistres	- 75 879 382	77 485 747
* Sommes versées pour les sinistres ( Acceptations )	- 15 099 141	635 707
* Encaissements des sinistres pour cessions	+ 9 167 344	8 010 082
* Commissions versées aux intermédiaires	- 19 178 488	19 321 542
* Commissions reçues sur les cessions	+ 8 129 383	6 674 132
* Commissions versées sur les acceptations	- 5 570 012	622 322
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	- 19 650 732	20 009 827
* Variation des dépôts auprès des cédantes	- 158 040	122 801
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+ 2 822 758	3 840 966
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 176 300 856	169 019 124
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+ 168 907 536	170 815 711
* Produits financiers reçus	+ 29 559 979	19 333 777
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	- 19 974 207	18 156 260
* Impôts sur les bénéfices payés	- 4 248 026	779 167
* Autres mouvements	- 26 930 888	19 641 197
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>40 903 277</b>	<b>29 157 347</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 9 429 282	8 387 840
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	- 6 857 530	9 746 293
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-16 286 812</b>	<b>-18 134 133</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
* Dividendes et autres distributions	- 13 539 277	12 497 791
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-13 539 277</b>	<b>-12 497 791</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>11 077 188</b>	<b>-1 474 576</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	473 712	1 948 288
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>11 550 900</b>	<b>473 712</b>



## Etat récapitulatif des placements

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	63 205 335	13 650 047	49 555 288
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	304 304 773	14 236 937	290 067 835
Part d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 132 306		3 132 306
Autres part d'OPCVM	18 657 622		18 657 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 814 375		158 814 375
Autres prêts et effets assimilés	7 605 513		7 605 513
Dépôts auprès les entreprises cédantes	2 280 450		2 280 450
Autres dépôts	3 152		3 152
	<b>558 003 526</b>	<b>27 886 984</b>	<b>530 116 542</b>

**Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**  
**Au 31 décembre 2017**  
**(Exprimé en dinars)**

<b>-</b> <b>Année d'inventaire:</b> <b>-</b>	<b>Exercice de survenance</b>				
	<b><u>N-4:</u></b> <b><u>2 013</u></b>	<b><u>N-3:</u></b> <b><u>2 014</u></b>	<b><u>N-2:</u></b> <b><u>2 015</u></b>	<b><u>N-1:</u></b>	<b><u>N:</u></b>
<b>Inventaire N-2</b>					
Règlements cumulés	61 546 404	67 892 350	34 070 150		
Provisions pour sinistres	31 448 599	45 649 574	57 234 753		
<b>total charges des sinistres</b>	<b>92 995 003</b>	<b>113 541 924</b>	<b>91 304 903</b>		
Primes acquises	<b>145 674 158</b>	<b>150 554 403</b>	<b>157 651 868</b>		
% sinistres / primes acquises	64%	75%	58%		

<b>-</b> <b>Année d'inventaire:</b> <b>-</b>	<b>Exercice de survenance</b>				
	<b><u>N-4:</u></b> <b><u>2 013</u></b>	<b><u>N-3:</u></b> <b><u>2 014</u></b>	<b><u>N-2:</u></b> <b><u>2 015</u></b>	<b><u>N-1:</u></b> <b><u>2016</u></b>	<b><u>N:</u></b>
<b>Inventaire N-1</b>					
Règlements cumulés	66 917 056	75 001 403	55 574 363	39 761 235	
Provisions pour sinistres	20 108 976	33 037 320	42 187 312	58 669 988	
<b>total charges des sinistres</b>	<b>87 026 032</b>	<b>108 038 723</b>	<b>97 761 675</b>	<b>98 431 223</b>	
Primes acquises	<b>145 674 158</b>	<b>150 554 403</b>	<b>157 651 868</b>	<b>164 608 653</b>	
% sinistres / primes acquises	60%	72%	62%	60%	

<b>-</b> <b>Année d'inventaire:</b> <b>-</b>	<b>Exercice de survenance</b>				
	<b><u>N-4:</u></b> <b><u>2 013</u></b>	<b><u>N-3:</u></b> <b><u>2 014</u></b>	<b><u>N-2:</u></b> <b><u>2 015</u></b>	<b><u>N-1:</u></b> <b><u>2 016</u></b>	<b><u>N:</u></b> <b><u>2 017</u></b>
<b>Inventaire N</b>					
Règlements cumulés	70 015 356	79 445 606	62 897 576	65 015 188	41 362 316
Provisions pour sinistres	13 928 435	19 537 736	27 486 808	45 590 096	77 413 655
<b>total charges des sinistres</b>	<b>83 943 791</b>	<b>98 983 342</b>	<b>90 384 384</b>	<b>110 605 284</b>	<b>118 775 971</b>
Primes acquises	<b>145 674 158</b>	<b>150 554 403</b>	<b>157 651 868</b>	<b>164 608 653</b>	<b>181 197 079</b>
% sinistres / primes acquises	58%	66%	57%	67%	66%

## Ventilation des charges et produits de placement

	Revenus et Frais Financiers	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers		1 406 504	1 406 504
Revenus des Participations	17 586 646	1 777 960	19 364 606
Revenus des autres placements	10 275 479	3 791 838	14 067 317
Autres revenus (Commissions, Honoraires)		1 179 819	1 179 819
<b>Total Produits de Placements</b>	<b>27 862 125</b>	<b>8 156 121</b>	<b>36 018 247</b>
Intérêts		-541 958	-541 958
Frais externes		-368 678	-368 678
Autres Frais		-8 336 470	-8 336 470
<b>Total charges de placements</b>		<b>-9 247 106</b>	<b>-9 247 106</b>

## Résultat technique par catégorie d'assurance vie

Branche	Vie	Acceptation Vie	T O T A L
Primes	3 840 839	136 035	3 976 874
Charges de prestations	- 1 770 559	- 179 337	- 1 949 895
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	1 096 149		1 096 149
<b>Solde Souscription</b>	<b>3 166 429</b>	<b>- 43 302</b>	<b>3 123 127</b>
Frais d'acquisition	- 475 365	126 523	- 348 842
Autres charges de gestion nettes	- 288 519		- 288 519
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 763 884</b>	<b>126 523</b>	<b>- 637 361</b>
Produits nets de placements	643 431	24 444	667 875
Participation aux résultats et intérêts techniques			
<b>Solde Financier</b>	<b>643 431</b>	<b>24 444</b>	<b>667 875</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	- 493 039		- 493 039
Part des réassureurs dans les charges de prestation	705 547		705 547
Part des réassureurs dans les charges de provisions	- 216 151		- 216 151
Part des réassureurs dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassureurs	72 831		72 831
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>69 188</b>	<b>-</b>	<b>69 188</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE</b>	<b>3 115 164</b>	<b>107 665</b>	<b>3 222 829</b>

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Montant des rachats	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	15 131 089
Provisions techniques brutes à l'ouverture	16 385 318

**RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE**

<b>Branche</b>	<b>Incendie</b>	<b>A T</b>	<b>Risques divers</b>	<b>Automobile</b>	<b>Transport</b>	<b>Groupe</b>	<b>Aviation</b>	<b>Acceptation</b>	<b>T O T A L</b>
<b>Primes acquises</b>									
Primes Emises	19 941 112	-467	34 272 248	96 328 493	7 550 124	19 711 467	243 447	10 300 395	188 346 819
Variation des primes non acquises	-108 665		-4 235 569	-2 322 050	-197 018	-3 464	-317 967	34 993	-7 149 740
<b>Charges de Prestations</b>									
Prestations et frais payés	-5 161 752	-438 578	-7 178 350	-63 331 962	-1 260 187	-16 128 742		-8 599 986	-102 099 557
Charges des provisions pour prestations diverses	-18 101 905		7 363 013	-1 066 757	94 603	-482 335	2 607	-376 514	-12 567 288
<b>Solde souscription</b>	<b>-3 431 210</b>	<b>-439 045</b>	<b>30 221 342</b>	<b>29 607 724</b>	<b>6 187 522</b>	<b>3 096 926</b>	<b>-71 913</b>	<b>1 358 888</b>	<b>66 530 234</b>
Frais d'acquisition	-2 933 158		-5 031 228	-14 760 561	-2 105 794	-2 857 357		-3 583 770	-31 271 868
Autres charges de gestion nettes	-1 569 060		-2 815 361	-9 376 663	-1 275 572	-1 828 618			-16 865 274
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-4 502 218</b>	<b>0</b>	<b>-7 846 589</b>	<b>-24 137 224</b>	<b>-3 381 366</b>	<b>-4 685 975</b>	<b>0</b>	<b>-3 583 770</b>	<b>-48 137 142</b>
Produits de placements	1 640 003		3 095 985	8 515 575	690 452	1 776 020	21 521	910 570	16 650 126
Autres produits techniques			-3 959		-182 493	-304 495			-490 947
<b>Solde financier</b>	<b>1 640 003</b>	<b>0</b>	<b>3 092 026</b>	<b>8 515 575</b>	<b>507 959</b>	<b>1 471 525</b>	<b>21 521</b>	<b>910 570</b>	<b>16 159 179</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-14 437 220		-9 711 127	-886 271	-2 526 521		-239 258		-27 800 397
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 829 860		1 860 610	172 446	429 958		7 920		5 300 794
Part des réassureurs dans les charges de provisions	14 451 619		-2 794 408	-363 813	258 167		-49 165		11 502 400
Part des réassureurs dans les charges des autres provisions techniques									
Part des réassureurs dans la participation aux résultats									
Commissions reçues des réassureurs	4 813 691		3 008 649		996 935		52 120		8 871 395
<b>Solde de Réassurance</b>	<b>7 657 950</b>	<b>0</b>	<b>-7 636 276</b>	<b>-1 077 638</b>	<b>-841 461</b>	<b>0</b>	<b>-228 383</b>	<b>0</b>	<b>-2 125 808</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>	<b>1 364 525</b>	<b>-439 045</b>	<b>17 830 503</b>	<b>12 908 437</b>	<b>2 472 654</b>	<b>-117 524</b>	<b>-278 775</b>	<b>-1 314 312</b>	<b>32 426 463</b>

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

<b>Provision pour primes non acquises au 31/12/2017</b>	56 987 013
Provision pour primes non acquises au 31/12/2016	49 837 274
<b>Provision pour sinistres à payer au 31/12/2017</b>	317 900 969
Provision pour sinistres à payer au 31/12/2016	300 640 907
<b>Provision pour participation aux bénéfices au 31/12/2017</b>	5 685 461
Provision pour participation aux bénéfices au 31/12/2016	6 642 898
<b>Autres provisions techniques au 31/12/2017</b>	
Provision pour risques en cours	940 043
Provisions mathématiques (rentes)	11 080 116
Provision pour ristournes	
Provision pour Egalisation et Equilibrage	7 676 449
Autres provisions techniques non vie	
Prévisions de recours à encaisser	24 367 384
<b>Autres provisions techniques au 31/12/2016</b>	
Provision pour risques en cours	1 300 682
Provisions mathématiques (rentes)	11 014 304
Provision pour ristournes	
Provision pour Egalisation et Equilibrage	7 667 419
Autres provisions techniques non vie	
Prévisions de recours à encaisser	20 917 843

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie  
d'assurance aux états financiers Vie  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017  
(Exprimé en dinars)**

	POSTE	MONTANT
Primes	PRV1	3 976 874
Charges de Prestations	CHV1	1 949 896
Charges des provisions vie et des autres provisions techniques	CHV2	1 096 149
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	CHV10-PRV3	
<b>Solde de souscription</b>		<b>3 123 127</b>
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	348 842
Autres Charges de Gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	288 519
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>637 361</b>
Produits nets de placements	PRV2-CHV9	667 875
Participation aux résultats et Intérêts Techniques	CHV3	
<b>Solde Financier</b>		<b>667 875</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV1	493 039
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de Prestation	CHV1	489 396
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2	
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV45	72 831
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>69 188</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>3 222 829</b>
<b>Informations Complémentaires</b>		
Montant des Rachats		-
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques Brutes à la clôture		15 131 089
Provisions techniques Brutes à l'ouverture		16 385 318

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie  
D'assurance aux états financiers Non Vie  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017  
(Exprimé en dinars)**

	POSTE	MONTANT
<b>Primes acquises</b>		
Primes émises	PRNV11	188 346 818
Variation des Primes non acquises	PRNV12	-7 149 739
<b>Charges de Prestation</b>		
Prestations et Frais payés	CHNV11	-102 099 558
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12+CHNV6+CHNV2	-12 567 287
<b>Solde de souscription</b>		<b>66 530 234</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-30 061 741
Autres Charges de Gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-18 075 400
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-48 137 141</b>
Produits nets de placements	PRNT3	16 650 126
Participation aux résultats	CHNV3	-490 947
<b>Solde Financier</b>		<b>16 159 179</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1	-27 800 398
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les Prestations payées	CHNV11	5 300 793
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	CHNV12+CHNV2+CHNV6	11 502 401
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	8 871 395
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-2 125 809</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>32 426 463</b>
<b>Informations Complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		56 987 013
Provisions pour primes non acquises ouverture		49 837 274
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		317 900 969
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		300 640 907
Autres provisions techniques clôture		25 382 069
Autres provisions techniques ouverture		26 625 302
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigible		

## **I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

• Raison sociale	: Compagnie méditerranéenne d'assurances et réassurances (CO.M.A.R)	de
• Siège social	: Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA 1001 – Tunis	
• Date de création	: 1969	
• Activité	: Assurance et réassurance toutes branches	
• Forme	: Société Anonyme	
• Capital social	: Cinquante millions de dinars entièrement libérés	
• Registre de commerce	: B 132051 1996 – Tunis	
• Matricule fiscal	: 000301L/A/M/000	

### **Effectif au 31/12/2017**

<b>Catégories professionnelles</b>	<b>Nombre</b>
Cadres (*)	231
Employés (**)	78
Personnel contractuel	06
<b>Total</b>	<b>315</b>

(\*) dont 25 stagiaires

(\*\*) dont 10 stagiaires

## **II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2017 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

### **I. POSTES DU BILAN**

#### **1.1. Actifs incorporels**

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

#### **1.2. Actifs corporels d'exploitation**

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En

application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Mobilier & matériel de bureau	:	20 %
Agencements, aménagements et installations	:	10 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Logiciels	:	33,33 %

### **1.3. Placements**

#### **1.3.1 Placements immobiliers**

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

#### **1.3.2 Placements dans les entreprises liées et participations**

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

#### **1.3.3 Autres placements**

##### **- Actions et autres titres à revenus variables**

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce

titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM	valeur liquidative du 31 décembre

### **- Obligations et autres titres à revenu fixe**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

### **- Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

## **1.4 Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

### **1.4.1 Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

### **1.4.2 Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

### **1.4.3 Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### **1.5 Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

#### **1.5.1 Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

#### **1.5.2 Différences sur prix de remboursement à percevoir**

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

### **1.6 Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

### **1.7 Provisions techniques**

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

#### **1.7.1 Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

### **1.7.2 Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfiques, déductions faites de la valeur actuarielle des primes futures.

### **1.7.3 Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

### **1.7.4 Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfiques et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

### **1.7.5 Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

### **1.7.6 Autres provisions techniques**

#### **- Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

#### **- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values

latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

#### - ***Provision pour risques en cours***

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

## **II. POSTE DES ETATS DE RESULTAT**

### **1.1 Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

### **1.2 Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnels et autres charges rattachées.

- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

### **III. NOTE SUR L'ANNEXE « ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER »**

L'annexe portant sur les règlements et les provisions pour sinistres retrace l'évolution du ratio S/P par exercice de survenance relatif à la branche non vie conformément à la norme comptable tunisienne n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances. Les chiffres présentés en 2016 tenaient compte de la partie vie gérée au niveau de la branche santé qui représente 1% en moyenne des SAP de la compagnie.

### **IV. EXEMPTION A LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

### **V. CONTROLE INTERNE**

Le programme d'Audit pour l'année 2018 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la Direction Générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Validation des rapports d'audit au titre de l'exercice 2017.
- La souscription Automobile
- La Gestion des placements et de la trésorerie.
- Suivi des lettres de recommandations des CAC.
- Les missions de suivi des fonctions auditées à ce jour à savoir :
  - ✓ La gestion des dossiers sinistres Auto-corporels.
  - ✓ La souscription des contrats Automobile.

- ✓ Le Retour Administratif.
- ✓ Le Retour Contentieux
- ✓ Le Retour Précontentieux
- ✓ Gestion des dossiers sinistres Auto-Matériels
- ✓ La souscription Incendie
- ✓ La souscription RD
- ✓ La Réassurance ....

## VI. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

### A. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

#### ➤ NOTE AC1-ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2017 à 12.467.161 DT contre un montant de 10.847.906 DT au 31/12/2016.

Nature de l'actif	Brut 2016	Mouvement au 31/12/2017	Brut au 31/12/2017	Amortissement & provisions	Net au 31/12/2017
<b>Actifs incorporels</b>	<b>10 847 906</b>	<b>1 619 255</b>	<b>12 467 161</b>	<b>8 151 300</b>	<b>4 315 861</b>
Investissement de recherche et développement	2 413 673	143 665	2 557 338		2 557 338
Concessions, Brevets, Licences Marques	8 419 233	1 475 590	9 894 823	8 151 300	1 743 523
fonds commercial	15 000	0	15 000		15 000

#### ➤ NOTE AC2 - ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation bruts s'élèvent au 31/12/2017 à 18.369.237 DT contre un montant de 16.453.312 DT au 31/12/2016.

Nature de l'actif	Brut 2016	Mouvement au 31/12/2017	Brut au 31/12/2017	Amortissement & provisions	V C N au 31/12/2017
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>16 453 312</b>	<b>1 915 925</b>	<b>18 369 237</b>	<b>14 752 849</b>	<b>3 616 388</b>
Installations techniques et machines	15 577 885	1 863 090	17 440 976	13 898 974	3 542 002
Autres installations outillage et mobilier	875 427	52 835	928 261	853 875	74 386

Le détail des actifs corporels d'exploitation se présente comme suit :

Nature de l'actif	Brut	Amortissement	V C N
Agencements Aménagements & installations	7 977 791	5 632 735	2 345 056
Matériel de transport	1 174 802	660 352	514 450
Matériel Mobilier de Bureau	1 117 730	1 008 488	109 242
Matériel Informatique	8 098 914	7 451 274	647 640
<b>Actifs corporels au 31/12/2017</b>	<b>18 369 237</b>	<b>14 752 849</b>	<b>3 616 388</b>

## ➤ NOTE AC3 – PLACEMENTS

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2017 à 558.003.525 DT contre un montant de 539.036.498 DT au 31/12/2016.

Nature de l'actif	Brut 2016	Mouvement au 31/12/2017	Brut au 31/12/2017	Amortissement & provisions	Net au 31/12/2017
<b>Terrains et constructions</b>	<b>56 596 283</b>	<b>6 609 052</b>	<b>63 205 335</b>	<b>13 650 047</b>	<b>49 555 288</b>
Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	0	13 824 541	7 144 144	6 680 397
Terrains et constructions hors d'exploitation	42 771 742	6 609 052	49 380 794	6 505 903	42 874 891
<b>Placements</b>	<b>263 766 620</b>	<b>31 982 660</b>	<b>295 749 280</b>	<b>12 250 794</b>	<b>283 498 486</b>
Placements dans les entreprises liées	74 256 100	3 273 115	77 529 215	4 694 396	72 834 819
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	178 007 625	24 682 945	202 690 570	7 556 398	195 134 172
Bons et Obligations/Étse avec lien	11 502 895	4 026 600	15 529 495		15 529 495
<b>Autres placements financiers</b>	<b>215 594 432</b>	<b>-18 825 971</b>	<b>196 768 461</b>	<b>1 986 143</b>	<b>194 782 318</b>
Actions, autres titres à revenus variable	48 845 412	-2 970 496	45 874 916	1 986 143	43 888 773
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 668 940	-15 384 060	143 284 880		143 284 880
Autres prêts	8 076 928	-471 415	7 605 513		7 605 513
Autres	3 152	0	3 152		3 152
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>3 079 163</b>	<b>-798 713</b>	<b>2 280 450</b>		<b>2 280 450</b>
<b>Total Général</b>	<b>539 036 498</b>	<b>18 967 028</b>	<b>558 003 526</b>	<b>27 886 984</b>	<b>530 116 542</b>

## AC 32 - PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

### 1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ( $\geq 40\%$ ) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	5 525 000	55 250 000	4 031 875	72,98%	40 142 609	2 573 598	37 569 011
CLINIQUE EL AMEN BEJA	123 413	12 341 300	26 108	21,15%	2 610 800	1 905 884	704 916
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 620 000	16 200 000	964 870	59,56%	9 648 700		9 648 700
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	66 250	5 300 000	1 041	1,57%	104 100	77 802	26 298
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	49 350	4 935 000	283	0,57%	29 152	17 766	11 386
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 609 300	16 093 000	586 712	36,46%	5 867 120		5 867 120
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	1	0,00%	102	29	73
COMAR CI	500 001	5 000 010 000	225 001	45,00%	8 304 648		8 304 648
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155		134 155
GMA	9 000	900 000	1 355	15,06%	135 500	119 317	16 183
ASSURANCES HAYETT	150 000	15 000 000	100 649	67,10%	8 100 182		8 100 182
HAYETT_DA_1_06			4	0,00%	28		28
HAYETT_DA_1_3_07			1	0,00%	17		17
HAYETT_DA_1_4_03			3	0,00%	56		56
HAYETT_DA_4_3			1	0,00%	46		46
HOPITAL PRIVE EL AMEN	2 400 000	24 000 000	245 200	10,22%	2 452 000		2 452 000
<b>TOTAL</b>					<b>77 529 215</b>	<b>4 694 396</b>	<b>72 834 819</b>

## 2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2016	DOTATIONS 2017	REPRISE 2017	PROVISION 2017	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990					24 990
AB_DA_25		132 405	22	0,00%	8					8
AMEN BANK	26 481 000	000	8 215 233	31,02%	86 567 951					86 567 951
AMEN FINANCE COMPAGY	1 000 000	63 000 000	175 000	17,50%	15 312 500					15 312 500
AMEN INSVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724					251 724
AMEN PROJECT SICAF	200 000	9 000 000	75 310	37,66%	3 356 446					3 356 446
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000					300 000
EL AMANA TAKAFUL	1 000 000	10 000 000	179 999	18,00%	1 799 990	597 597	323 458		921 055	878 935
EL KHIR	52 000	5 200 000	21 912	42,14%	2 107 655	2 107 655			2 107 655	0
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 172 933	10,58%	38 048 403					38 048 403
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798					72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	70 000	21,21%	1 400 000	389 340	84 630		473 970	926 030
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 860					942 860
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293					3 887 293
SNB	90 200	9 020 000	18 040	20,00%	1 500 000					1 500 000
SPCS	1 100 000	11 000 000	62 500	5,68%	625 000					625 000
SUNAGRI-SA TAYSIR	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	139 080		552	138 528	101 472
MICROFINANCE TAYSIR_NS 2016	70 000	7 000 000	3 500	5,00%	350 000	8 515	97 920		106 435	243 565
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	2 996 518	14,98%	27 753 931	3 044 462	764 293	3 406	3 808 755	23 945 176
TUNISIE LEASING	8 300 000	41 500 000	1 699 935	20,48%	17 624 441					17 624 441
TUNISYS	150 000	1 500 000	52 458	34,97%	524 580					524 580
<b>TOTAL</b>					<b>202 690 570</b>	<b>6 290 055</b>	<b>1 270 301</b>	<b>3 958</b>	<b>7 556 398</b>	<b>195 134 172</b>

## ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Nature de l'actif	Valeur Brute 2017	Correction de Valeur	Valeur Nette 2017	Valeur Nette 2016
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	63 205 335	13 650 047	49 555 288	43 888 048
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	304 304 773	14 236 937	290 067 836	261 152 145
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 132 306		3 132 306	9 167 190
Autres parts d'OPCVM	18 657 622		18 657 622	19 647 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 814 375		158 814 375	170 171 835
Autres prêts et effets assimilés	7 605 513		7 605 513	8 076 928
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 280 450		2 280 450	3 079 163
Autres dépôts	3 152		3 152	3 152
<b>Total</b>	<b>558 003 526</b>	<b>27 886 984</b>	<b>530 116 542</b>	<b>515 186 083</b>

### ➤ NOTE AC5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

#### - Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élèvent à 11.945.344 DT au 31 décembre 2017 contre un montant de 6.888.675 DT au 31 décembre 2016.

Branche	2017	2016	Variation
Incendie	3 456 606	3 344 012	112 594
Risques divers	7 287 461	2 845 403	4 442 058
Transport	883 487	699 260	184 227
Aviation	317 790		317 790
<b>TOTAL</b>	<b>11 945 344</b>	<b>6 888 675</b>	<b>5 056 669</b>

En application du principe de séparation des exercices, nous avons calculé la prime non acquise de l'affaire SUMITOMO au prorata temporis. La durée du chantier s'étale sur une période de 37 mois et la prime afférente à l'exercice 2017 est de 4 mois 11 jours seulement, d'où une PNA de 4.021.467 DT constatée en réassurance.

#### - Sinistres à payer a la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer (vie) et (non vie) s'élèvent au 31 décembre 2017 à 44.711.577 DT contre un montant de 33.425.327 DT au 31 décembre 2016.

Branche	2017	2016	Variation
Vie	93 365	309 516	-216 151
Incendie	27 045 912	12 594 291	14 451 621
Risques divers	10 131 557	12 925 965	-2 794 408
Automobile	2 036 085	2 399 899	-363 814
Transport	4 127 299	3 869 132	258 167
Aviation	1 277 359	1 326 524	-49 165
<b>TOTAL</b>	<b>44 711 577</b>	<b>33 425 327</b>	<b>11 286 250</b>

➤ NOTE AC6 - CRÉANCES

Le montant brut des autres créances s'élève au 31 décembre 2017 à 92.527.291 DT contre 83.708.934 DT au 31 décembre 2016.

Libellé	2017			2016		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-1 591 390		-1 591 390	-3 861 797		-3 861 797
Primes acquises et non émises	5 110 985		5 110 985	4 404 353		4 404 353
Autres Créances nées d'opérations directes	69 628 975	35 784 921	33 844 054	66 821 999	33 017 043	33 804 956
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	12 921 181		12 921 181	13 645 669		13 645 669
Créances née d'opérations de Réassurance	2 627 882	792 013	1 835 869	1 149 002	792 013	356 989
Prêts au personnel	188 169		188 169	326 874		326 874
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 624 276		1 624 276	71 643		71 643
Débiteurs divers	2 017 213		2 017 213	1 151 191		1 151 191
<b>TOTAL</b>	<b>92 527 291</b>	<b>36 576 934</b>	<b>55 950 357</b>	<b>83 708 934</b>	<b>33 809 056</b>	<b>49 899 878</b>

- Pour évaluer la PAA, nous avons calculé un taux moyen d'annulation (Sans réémissions) sur le chiffre d'affaires de trois exercices (2014 - 2015 et 2016).

Ensuite, nous avons calculé la moyenne arithmétique de ces taux d'annulation qui, à son tour est multipliée par le chiffre d'affaires de l'exercice pour obtenir le montant de la PAA de l'exercice.

- Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué les nouveaux taux édictés par la circulaire du CGA N° 24 du 29/03/2017.

➤ NOTE AC7 - AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31 décembre 2017 à 30.740.352 DT contre un montant de 18.671.664 DT au 31 décembre 2016.

Libellé	2017	2016	Variation
Avoirs en banque	11 458 430	332 339	11 126 091
CCP	90 561	137 598	-47 037
Caisse	1 909	3 775	-1 866
Frais d'acquisition reportés	10 034 036	8 823 910	1 210 126
Intérêts courus et non échus	5 758 143	6 618 445	-860 302
Loyers à recevoir	141 054	149 971	-8 917
Autres comptes de régularisation	3 223 702	2 584 276	639 426
Autres	32 516	21 350	11 166
<b>TOTAL</b>	<b>30 740 351</b>	<b>18 671 664</b>	<b>12 068 687</b>

## B. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

### ➤ NOTE CP1 - CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute Eventualité	Autre Réserve pour Toute Eventualité	Réserves spéciale de réévaluation	Résultat de la période	Total
<b>Solde 31/12/2016</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>250 000</b>	<b>3 301 022</b>	<b>45 413 719</b>	<b>29 766 965</b>	<b>31 523 625</b>	<b>668 862</b>	<b>30 027 356</b>	<b>195 951 549</b>
Affectation du Résultat 2016										0
Réserve légale									0	0
Réserve investissement exonéré					6 770 400				-6 770 400	0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre Réserve pour toute éventualité							23 256 956		-23 256 956	0
Dividende distribués						-15 000 000				-15 000 000
Résultat au 31/12/2017									32 496 637	32 496 637
<b>Solde 31/12/2017</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>250 000</b>	<b>3 301 022</b>	<b>52 184 119</b>	<b>14 766 965</b>	<b>54 780 581</b>	<b>668 862</b>	<b>32 496 637</b>	<b>213 448 186</b>

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2016, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2017 à 49.413.901 DT et se détaillent comme suit :

Réserves pour fonds social	3 301 022
Réserves pour toutes éventualités	14 766 965
Réserve spéciale de réinvestissement	31 095 914 (*)
Prime d'émission	250 000

(\*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur

Au 31/12/2017 la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

(\*) Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montant	%
SICOF	1 237 123	24 742 460	49%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	28%
AXA	384 923	7 698 460	15%
MUNICH RE	75 521	1 510 420	3%
PARENIN	72 103	1 442 060	3%
Autres	38 195	763 900	2%
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>100%</b>

#### ➤ NOTE PA3 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2017 à 391.033.756 DT contre un montant de 372.570.958 DT au 31 décembre 2016.

Libellé	2017	2016	Variation
Provisions pour primes non acquises	56 987 013	49 837 274	7 149 739
Provisions pour sinistres	317 307 705	304 556 213	12 751 492
Provisions mathématiques Vie	4 718 879	5 862 485	-1 143 606
Autres Provisions Techniques (non vie)	12 020 159	12 314 986	-294 827
<b>TOTAL</b>	<b>391 033 756</b>	<b>372 570 958</b>	<b>18 462 798</b>

#### PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent au 31 décembre 2017 à 56.987.013 DT contre 49.837.274 DT au 31 décembre 2016.

Branche	PPNA 2017	PPNA 2016	Variation
Incendie	4 755 802	4 647 136	108 666
Risques divers	17 129 833	12 894 265	4 235 568
Automobile	31 497 594	29 175 544	2 322 050
Transport	1 006 502	809 484	197 018
Groupe	49 142	45 678	3 464
Aviation	317 966		317 966
Acceptation	2 230 174	2 265 167	-34 993
<b>TOTAL</b>	<b>56 987 013</b>	<b>49 837 274</b>	<b>7 149 739</b>

Nous avons réintégré la branche aviation au niveau du calcul de la PNA. Cette provision est calculée au prorata temporis contrat par contrat.

## PROVISIONS POUR SINISTRES

Les provisions pour sinistres s'élèvent au 31 décembre 2017 à 317.307.705 DT contre à 304.556.213 DT au 31 décembre 2016.

<b>Branche</b>	<b>PSAP 2017</b>	<b>PSAP 2016</b>	<b>Variation</b>
Incendie	38 207 966	21 129 401	17 078 565
Risques divers	48 401 750	54 204 432	-5 802 682
Automobile	213 547 241	207 900 806	5 646 435
Transport	9 172 808	9 796 328	-623 520
Groupe	2 553 744	1 924 887	628 857
Aviation	1 434 879	1 478 986	-44 107
Acceptation	4 582 581	4 206 067	376 514
Prévisions pour recours à enc	-24 367 384	-20 917 843	-3 449 541
<b>S/TOTAL</b>	<b>293 533 585</b>	<b>279 723 064</b>	<b>13 810 521</b>
Provision pour Egal vie	7 181 125	7 133 668	47 457
Provision pour Egal non vie	6 507 426	6 597 148	-89 722
Provision pour Equil	1 169 023	1 070 270	98 753
<b>S/TOTAL</b>	<b>14 857 574</b>	<b>14 801 086</b>	<b>56 488</b>
Provisions pour SAP vie	3 206 849	3 375 603	-168 754
Provision pour PB à dist vie	24 236	13 562	10 674
Provision pour PB à dist non vie	5 685 461	6 642 898	-957 437
<b>S/TOTAL</b>	<b>8 916 546</b>	<b>10 032 063</b>	<b>-1 115 517</b>
<b>TOTAL</b>	<b>317 307 705</b>	<b>304 556 213</b>	<b>12 751 492</b>

## VII. NOTES SUR LES POSTES DU RESULTAT

### ➤ NOTE RTNV - RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

### ➤ CHARGES ET PRODUITS DE PLACEMENTS

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2017 comportent 18.243.178 dinars de dividendes distribués par les différentes participations de la COMAR.

### ➤ VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

<b>Charges</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
----------------	-------------	-------------

Salaires	14 109 212	11 577 867
Charges sociales	2 849 214	2 294 373
Autres	2 651 274	2 394 224
<b>TOTAL</b>	<b>19 609 700</b>	<b>16 266 464</b>

➤ **CHARGES DE COMMISSIONS**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 21.267.324 dinars contre 19.678.652 dinars en 2016.

➤ **DÉCOMPTE FISCAL**

	REINTEGRATION	DEDUCTION
<b>RESULTAT COMPTABLE AU 31/12/2017</b>	<b>44 418 620</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES 2017	14 313 108	
REPRISE PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES 2016		11 142 180
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2017	19 475 521	
REPRISE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2016		18 327 173
DIVIDENDES RECUS 2017		18 038 567
PROVISIONS TITRES COTES 2017		5 118 048
REPRISE PROVISIONS TITRES COTES 2016	4 132 144	
PLUS VALUE S/CESSION DES ACTIONS COTEES		432 540
MOINS VALUE S/CESSION TITRES SICAV	524 073	
<b>TOTAL</b>	<b>82 863 466</b>	<b>53 058 508</b>
RESULTAT FISCAL		29 804 958
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE		1 490 248
BENEFICE IMPOSABLE		29 804 958
BENEFICE IMPOSABLE (arrondi au dinar inférieur)		29 804 958
MINIMUM D'IMPOT		5 960 992
IMPOT SUR LES SOCIETES 2017		10 431 735
IMPOTS AVANCES		6 019 185
A PAYER		4 412 550
<b>RESULTAT NET</b>		<b>32 496 637</b>

**VIII. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**

	2017	2016
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions et garanties reçus	-	-
Engagements de rachat de titres et d'actifs	-	-
<b>Engagements donnés</b>		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 180 478	2 030 221
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-

## **IX. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### ➤ LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉ

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2017 un solde de 11.550.900 DT contre un solde de 473.712 DT au 31 Décembre 2016 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôts à vue	11 548 991	469 937	11 079 054
Caisse	1 909	3 775	-1 866
<b>TOTAL</b>	<b>11 550 900</b>	<b>473 712</b>	<b>11 077 188</b>

### ➤ OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En 2017, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont toutes été réalisées aux conditions de marché.

#### **Les transactions financières**

Emprunts obligataires :

Société	Montant au 31/12/2016	Entrées	Sorties	Montant au 31/12/2017	Produits
AMEN BANK	7 702 895	7 000 000	1 773 400	12 929 495	533 893
TUNISIE LEASING	3 800 000		1 200 000	2 600 000	223 189
<b>TOTAL</b>	<b>11 502 895</b>	<b>7 000 000</b>	<b>2 973 400</b>	<b>15 529 495</b>	<b>757 082</b>

#### **Les transactions d'exploitation :**

NATURE DES TRANSACTIONS	MONTANT
<b>PRESTATIONS ET CHARGEMENTS (*)</b>	<b>10 899 769</b>
AMEN BANK	1 687 577
PARENIN	317 911
GFCO	23 224
TUNISYS	10 943
EL IMRANE	10 861
TUNISIE LEASING	8 582 629

	SNB	105 029
	CLINIQUE EL AMEN	-2 724
	TUNISIE FACTORING	28 364
	AMEN INVEST	30 597
	AMEN SANTE	27 777
	AUTRES	77 581
<b>ASSURANCE COMPLEMENT RETRAITE</b>		
	HAYETT	471 630
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>19 083 393</b>
	AMEN BANK	3 496 900
	PARENIN	834 566
	GFCO	135 853
	TUNISYS	56 308
	KAWARIS	73 645
	EL IMRANE	32 261
	TUNISIE LEASING	13 001 263
	SNB	228 558
	AMEN INVEST	74 229
	CLINIQUE EL AMEN	139 954
	TUNISIE FACTORING	286 964
	CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	46 759
	CLINIQUE EL AMEN GAFSA	48 651
	CLINIQUE EL AMEN BEJA	65 617
	CLINIQUE EL AMEN NABEUL	160 105
	AMEN SANTE	131 146
	COMAR IMMOBILIERE	10 854
	AUTRES	259 760

(\*) Le montant des prestations ne comporte pas les provisions pour sinistres.

### Les Transactions des placements immobiliers : les produits locatifs

SOCIETE	LOYER ANNUEL
HAYETT	118 209
TUNISYS	75 396
EL IMRANE	92 387
CAFES BONDIN	31 640

### Dividendes des sociétés du groupe

SOCIETE	DIVIDENDE
AMEN BANK	8 188 108
AMEN INVEST	64 960
AMEN PREMIERE	641 590
AMEN TRESOR SICAV	44 343
EL IMRANE	323 720
TUNISIE LEASING	1 697 614
SNB	150 093

ENNAKL	2 033 830
HOPTITAL PRIVE EL AMEN	29 424
<b>TOTAL</b>	<b>13 173 682</b>

➤ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

Messieurs les Actionnaires de la  
**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances**  
**COMAR**  
Avenue Habib Bourguiba  
1001, Tunis

***II. Rapport sur l'audit des états financiers***

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 213.448.186 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32.496.637 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour

permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### ***III. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 26 avril 2018**

***Les Commissaires aux Comptes***

***ECC MAZARS***

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés - M.T.B.F***

**Mohamed Hedi KAMMOUN**

**Ahmed BELAIFA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Messieurs les Actionnaires de la  
**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances**  
**COMAR**  
Avenue Habib Bourguiba  
1001, Tunis

**Messieurs,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :***

- La COMAR a cédé 5.280 actions de la société AMEN INVEST (*détenue à hauteur 20,00% par la COMAR*), pour un prix total de 1000 KDT. La plus-value réalisée est de 668 KDT.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 28 mars 2017.

- La COMAR a acquis 1.063 actions de la société KAWARIS (*détenue à hauteur 27,11% par la COMAR*) dont 33 actions dans le cadre de la restructuration du portefeuille d'AMEN PROJECT et 1.030 actions dans le cadre de la restructuration du portefeuille de l'AMEN BANK pour une valeur totale égale à 119 KDT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 28 mars 2017.
- La COMAR a acquis 7.000 actions de la société EL- IMRANE (*détenue à hauteur 56,26% par la COMAR*) au prix unitaire de 168,090 dinars dans le cadre de la restructuration du portefeuille de l'AMEN BANK. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 28 mars 2017.
- La COMAR a acquis 338.439 actions AMEN SANTE (*détenue à hauteur de 72,98%*) pour un total égal à 3.164 KDT correspondant à la part accordée à la COMAR dans le portefeuille cédé d'AMEN PPROJECT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 28 mars 2017.
- La COMAR a acquis 92.920 actions MTI Meditrac (*détenue à hauteur de 19,11%*) au prix de 10,710 dinars dans le cadre de la restructuration du portefeuille d'AMEN PROJECT, qui a cédé ses participations aux sociétés du groupe. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 28 mars 2017.
- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux et ce pour usage bureautique. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 48 KDT.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :**

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La COMAR a engagé divers frais et achats pour le compte de COMAR Côte d'Ivoire (*détenue à hauteur de 45,00%*) pour un total égal à 48 KDT. Ces frais ont été inscrits en tant que créances à encaisser de la COMAR Côte d'Ivoire. Au 31 décembre 2017, la créance envers COMAR Côte d'Ivoire s'élève à 475 KDT.
- En date du 22 décembre 2017, la COMAR a conclu un contrat d'achat de bureaux sis à l'immeuble Émeraude au LAC II avec la société EL- IMRANE (*détenue à hauteur de 56,26% par la COMAR*). Le prix d'achat, dans le contrat, a été fixé à 9.589 KDT hors taxes et il a été totalement réglé au cours de l'exercice 2017. Cette opération a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration du 04 octobre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la COMAR a conclu avec TUNISYS (*dans laquelle elle détient 34,97% du capital*) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 16 KDT.

- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (*détenue à hauteur de 56,26% par la COMAR*) une convention de placement de 4 MDT au taux de 9% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant actionnaire » autorisé par le Conseil d'Administration du 06 octobre 2015.  
Le 30 janvier 2017, EL-IMRANE a remboursé 500 KDT en principal et 392 KDT d'intérêts.  
En 2017, les produits constatés au titre de ce prêt s'élèvent à 320 KDT.
- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (*détenant directement et indirectement 78% du capital de la COMAR*) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant comptabilisé en charge de l'exercice 2017 s'élève à 189 KDT toutes taxes comprises. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec TUNISYS (*dans laquelle elle détient 34,97% du capital*) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 59 KDT.
- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec HAYETT (*dans laquelle elle détient 67,10% du capital*) un contrat de location portant sur un local à usage professionnel. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant au cours de 2013. Le montant du loyer facturé par HAYETT, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 44 KDT.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (*dans laquelle elle détient 67,10% du capital*) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 118 KDT hors taxes.  
  
Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 55 KDT.  
Au 31 décembre 2017, la créance de HAYETT s'élève à 58 KDT.
- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2017, est de 32 KDT.
- La COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (*dans laquelle elle détient 56,26% du capital*) deux contrats de location, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2017, les loyers facturés par contrat s'élèvent respectivement à 52 KDT et 40 KDT.

## ***II. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :***

Le Conseil d'Administration réuni le 12 mai 2017 a décidé la nomination de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 22 mai 2017 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration pour un montant brut s'élevant à 250 KDT à compter du 12 mai 2017. En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant annuel de 4 KDT ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Par ailleurs, les comités de rémunération du 21 juin 2016 et du 28 juin 2017 ont arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 160 KDT. A compter du 01<sup>er</sup> mai 2017, elle s'élève à 180 KDT.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 140 KDT. A compter du 01<sup>er</sup> mai 2017, elle s'élève à 160 KDT.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais de téléphone et de carburant.

### **Autres rémunérations :**

- Le comité de rémunération du 28 juin 2017 a décidé d'accorder les primes de bilan suivantes :
  1. Le Directeur Général, Mr Hakim Ben Yedder : Une prime de bilan de 250 KDT au titre de l'année 2016 ;
  2. Le Directeur Général Adjoint, Mr Lotfi Ben Haj Kacem : Une prime de bilan de 210 KDT au titre de l'année 2016.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2017.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2017.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tel qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

- Président du Conseil d'Administration :

	Du 01/01/2017 jusqu'à le 12/05/2017		Du 12/05/2017 jusqu'à le 31/12/2017	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Rémunération	36 388	0	159 027	0
<b>Total</b>	<b>36 388</b>	<b>0</b>	<b>159 027</b>	<b>0</b>

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Rémunération	174 286		154 286	
Primes 2017 (provision)	250 000	250 000	210 000	210 000
<b>Total</b>	<b>424 286</b>	<b>250 000</b>	<b>364 286</b>	<b>210 000</b>

- Membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit :

Membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Jetons de présence et autres rémunérations	196 000	196 000
<b>Total</b>	<b>196 000</b>	<b>196 000</b>

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 26 avril 2018**

**Les Commissaires aux Comptes**

***ECC MAZARS***

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés - M.T.B.F***

**Mohamed Hedi KAMMOUN**

**Ahmed BELAIFA**

## Etats financiers annuels de SICAV

### MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>3 773 109,911</b>	<b>5 886 997,350</b>
Obligations et valeurs assimilées		3 772 379,191	5 539 736,445
Titres des Organismes de Placement Collectif		730,720	347 260,905
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>282 207,024</b>	<b>1 554 506,747</b>
Placements monétaires	5	271 685,185	1 549 772,943
Disponibilités		10 521,839	4 733,804
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>80 471,124</b>	<b>97 600,019</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 135 788,059</b>	<b>7 539 104,116</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	10 232,920	18 646,095
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	1 292,384	3 681,731
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 525,304</b>	<b>22 327,826</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	3 993 324,719	7 254 075,368
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		14,074	59,707
Sommes distribuables de l'exercice		130 923,962	262 641,215
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 124 262,755</b>	<b>7 516 776,290</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 135 788,059</b>	<b>7 539 104,116</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>235 870,580</b>	<b>320 035,553</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		231 928,700	316 458,652
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 941,880	3 576,901
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>12 489,427</b>	<b>98 137,662</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>248 360,007</b>	<b>418 173,215</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(47 399,183)	(77 933,508)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>200 960,824</b>	<b>340 239,707</b>
<b>Autres charges</b>	13	(5 608,674)	(9 603,181)
<b>Contribution conjoncturelle</b>	14	(24 797,738)	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>170 554,412</b>	<b>330 636,526</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(39 630,450)	(67 995,311)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>130 923,962</b>	<b>262 641,215</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39 630,450	67 995,311
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		6 408,889	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		1 223,548	30 656,846
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>178 186,849</b>	<b>368 605,460</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>178 186,849</b>	<b>368 605,460</b>
Résultat d'exploitation	170 554,412	330 636,526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 408,889	7 312,088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 223,548	30 656,846
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(186 117,428)</b>	<b>(308 751,300)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(3 384 582,956)</b>	<b>(2 556 102,338)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 433 342,384	4 988 682,674
- Régularisation des sommes non distribuables	1 727,896	15 982,216
- Régularisation des sommes distribuables	79 825,512	203 537,927
<b>Rachats</b>		
- Capital	(5 699 942,872)	(7 436 141,406)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 510,494)	(24 633,625)
- Régularisation des sommes distribuables	(196 025,382)	(303 530,124)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(3 392 513,535)</b>	<b>(2 496 248,178)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	7 516 776,290	10 013 024,468
En fin de l'exercice	4 124 262,755	7 516 776,290
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	71 195	95 313
En fin de l'exercice	39 135	71 195
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,386</b>	<b>105,580</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,31%</b>	<b>3,90%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017, à D : 3.773.109,911 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>3 648 429,150</b>	<b>3 772 379,191</b>	<b>91,47%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>2 279 439,900</b>	<b>2 345 455,884</b>	<b>56,87%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	139 977,000	141 606,817	3,43%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	40 000,000	41 319,452	1,00%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	40 000,000	40 985,600	0,99%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	100 000,000	102 025,205	2,47%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	79 996,100	84 073,687	2,04%
Obligations ATTIJ BANK SUB 2017 au taux de 7,4%	1 500	150 000,000	155 230,685	3,76%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	107 630,000	107 704,248	2,61%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	53 309,200	55 324,350	1,34%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	60 000,000	60 164,318	1,46%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	75 000,000	75 008,857	1,82%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	31 337,753	0,76%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	40 000,000	40 159,562	0,97%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	60 000,000	61 609,644	1,49%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	120 000,000	126 716,318	3,07%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	90 001,800	93 015,728	2,26%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	90 000,000	90 950,696	2,21%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	20 000,000	20 755,112	0,50%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	20 000,000	20 862,027	0,51%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	235 000,000	245 612,986	5,96%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	79 963,800	82 605,019	2,00%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	45 000,000	46 534,067	1,13%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	30 000,000	30 414,247	0,74%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	80 000,000	84 397,589	2,05%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	80 000,000	80 232,504	1,95%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	105 146,849	2,55%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	60 000,000	61 159,890	1,48%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	105 000,000	106 855,825	2,59%

Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	28 562,000	29 812,635	0,72%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	120 000,000	123 834,214	3,00%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>87 500,000</b>	<b>89 874,619</b>	<b>2,18%</b>
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	87 500,000	89 874,619	2,18%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>1 281 489,250</b>	<b>1 337 048,688</b>	<b>32,42%</b>
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	180	174 285,000	181 102,698	4,39%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	308 042,289	7,47%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 327,268	2,41%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	248 148,297	6,02%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	202 055,431	4,90%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	100 985,868	2,45%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	197 386,837	4,79%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>723,127</b>	<b>730,720</b>	<b>0,02%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	730,720	0,02%
<b>Total</b>		<b>3 649 152,277</b>	<b>3 773 109,911</b>	<b>91,49%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>91,23%</b>		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>5 724 238,448</b>	<b>144 895,191</b>	<b>17 863,711</b>	<b>5 886 997,350</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	150 000,000			150 000,000	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	(745 718,700)			(745 718,700)	15,800
Bons du trésor assimilables (BTA)	(1 148 925,536)			(1 148 925,536)	(29 195,600)
Emprunt National 2014 Cat C	(12 500,000)			(12 500,000)	
Actions SICAV	(317 941,935)			(317 941,935)	30 403,348
<b>* Variation des plus ou moins values latentes</b>			6 408,889	6 408,889	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		(45 210,157)		(45 210,157)	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>3 649 152,277</b>	<b>99 685,034</b>	<b>24 272,600</b>	<b>3 773 109,911</b>	<b>1 223,548</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 271.685,185 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2017</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>269 495,527</b>	<b>271 685,185</b>	<b>6,59%</b>
AMEN BANK		269 495,527	271 685,185	6,59%
<b>Total général</b>		<b>269 495,527</b>	<b>271 685,185</b>	<b>6,59%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>	<b>6,57%</b>			

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 80.471,124 contre D : 97.600,019 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	16 643,296	31 558,254
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	-	965,500
Obligations échus à encaisser	63 492,700	64 790,000
Autres	335,128	286,265
<b>Total</b>	<b>80 471,124</b>	<b>97 600,019</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 10.232,920 contre D : 18.646,095 au 31 décembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Smart Asset Management	4 022,258	7 208,161
Maxula Bourse	3 802,695	8 587,575
Rémunération du dépositaire	2 407,967	2 850,359
<b>Total</b>	<b>10 232,920</b>	<b>18 646,095</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.292,384 contre D : 3.681,731 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	356,210	682,378
Retenue à la source sur commissions	353,999	2 932,276
Autres	582,175	67,077
<b>Total</b>	<b>1 292,384</b>	<b>3 681,731</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

### **Capital au 31-12-2016**

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

### **Souscriptions réalisées**

Montant	2 433 342,384
Nombre de titres émis	23 882
Nombre d'actionnaires nouveaux	22

### **Rachats effectués**

Montant	(5 699 942,872)
Nombre de titres rachetés	(55 942)
Nombre d'actionnaires sortants	(29)

### **Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 223,548
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 408,889
Régularisation des sommes non distribuables	(1 782,598)

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	3 993 324,719
Nombre de titres	39 135
Nombre d'actionnaires	93

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2017 D : 235.870,580 contre D : 320.035,553 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2017	Année 2016
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<b><u>Revenus des obligations</u></b>		
- intérêts	142 620,590	175 833,304
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>		
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	89 308,110	140 625,348
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des titres OPCVM	3 941,880	3 576,901
<b>TOTAL</b>	<b>235 870,580</b>	<b>320 035,553</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 12.489,427 contre D : 98.137,662 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	15 146,557
Intérêts des dépôts à vue	7 135,697	10 431,598
Intérêts des certificats de dépôt	5 353,730	72 559,507
<b>TOTAL</b>	<b>12 489,427</b>	<b>98 137,662</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 47.399,183 contre D : 77.933,508 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Commission de gestion	18 767,961	30 198,772
Commission de distribution	19 356,022	36 442,736
Commission de dépôt	9 275,200	11 292,000
<b>Total</b>	<b>47 399,183</b>	<b>77 933,508</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 5.608,674 contre D : 9.603,181 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	5 384,750	9 412,657
Commissions bancaires	223,924	190,524
<b>Total</b>	<b>5 608,674</b>	<b>9 603,181</b>

### Note 14 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017, qui s'élève à D : 24.798, a été liquidé le 27 décembre 2017.

### Note 15 : Autres informations

#### 15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	6,346	5,874	4,711	4,225	4,074
Charges de gestion des placements	(1,211)	(1,095)	(0,896)	(0,814)	(0,839)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,135</b>	<b>4,779</b>	<b>3,815</b>	<b>3,411</b>	<b>3,235</b>
Autres charges	(0,143)	(0,135)	(0,111)	(0,100)	(0,107)
Contribution conjoncturelle	(0,634)	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,358</b>	<b>4,644</b>	<b>3,704</b>	<b>3,311</b>	<b>3,128</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,013)	(0,955)	(0,128)	0,213	0,071
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,345</b>	<b>3,689</b>	<b>3,576</b>	<b>3,524</b>	<b>3,198</b>

Variation des plus values ou moins values potentielles sur titres	0,164	0,103	0,057	0,069	(0,023)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,031	0,431	0,044	-	0,159
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,195</b>	<b>0,533</b>	<b>0,101</b>	<b>0,069</b>	<b>0,136</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,553</b>	<b>5,177</b>	<b>3,805</b>	<b>3,380</b>	<b>3,263</b>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,195</b>	<b>0,533</b>	<b>0,101</b>	<b>0,069</b>	<b>0,136</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,046)	(0,122)	(0,003)	0,005	(0,007)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,149</b>	<b>0,412</b>	<b>0,098</b>	<b>0,074</b>	<b>0,129</b>
Distribution de dividende	3,689	3,575	3,525	3,198	3,124
Valeur liquidative	105,386	105,580	105,054	104,905	104,505

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,15%	1,04%	0,85%	0,78%	0,80%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,17%	3,50%	3,41%	3,37%	3,06%

### **15.2. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptables de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «Maxula Investissement SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.135.788, un actif net de D : 4.124.263 et un bénéfice de D : 178.187

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 91,23% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 6,82% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par la « CIL » représentent au 31 décembre 2017, 10,76% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 24.798 a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

## Etats financiers annuels de SICAV

### LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Moez AKROUT.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i><b>ACTIF</b></i>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>7 504 447,633</u>	<u>9 455 847,974</u>
Obligations et valeurs assimilées		7 020 577,016	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		483 870,617	774 280,790
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>2 339 265,863</u>	<u>2 975 689,727</u>
Placements monétaires	5	998 524,815	998 117,798
Disponibilités		1 340 741,048	1 977 571,929
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>6 123,677</u>	<u>7 212,767</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>9 849 837,173</u>	<u>12 438 750,468</u>
 <i><b>PASSIF</b></i>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	21 759,506	26 917,497
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	18 146,190	18 925,622
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>39 905,696</u>	<u>45 843,119</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	9 456 320,975	11 908 778,851
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13,694	39,164
Sommes distribuables de l'exercice		353 596,808	484 089,334
<b>ACTIF NET</b>		<u>9 809 931,477</u>	<u>12 392 907,349</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u>9 849 837,173</u>	<u>12 438 750,468</u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>462 739,218</b>	<b>546 347,011</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		439 591,662	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		23 147,556	26 984,862
<b>Revenus des placements monétaires (*)</b>	11	<b>94 871,454</b>	<b>114 523,483</b>
<b>Revenus des prises en pension (*)</b>	12	<b>18 973,742</b>	<b>13 824,798</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>576 584,414</b>	<b>674 695,292</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(77 899,497)	(91 187,501)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>498 684,917</b>	<b>583 507,791</b>
<b>Autres charges</b>	14	(22 270,642)	(26 212,016)
<b>Autres produits</b>		-	9,147
<b>Contribution conjoncturelle</b>	15	(41 797,975)	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>434 616,300</b>	<b>557 304,922</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(81 019,492)	(73 215,588)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>353 596,808</b>	<b>484 089,334</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		81 019,492	73 215,588
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 110,252	27 746,821
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 186,759	(1 320,054)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>437 913,311</b>	<b>583 731,689</b>

(\*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>437 913,311</b>	<b>583 731,689</b>
Résultat d'exploitation		434 616,300	557 304,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 186,759	(1 320,054)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 110,252	27 746,821
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		<b>(367 873,390)</b>	<b>(389 822,832)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		<b>(2 653 015,793)</b>	<b>(3 907 333,681)</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital		22 790 774,649	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables		(6 973,020)	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables		784 871,279	909 732,622
<b>Rachats</b>			
- Capital		(25 242 053,199)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables		2 496,683	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables		(982 132,185)	(1 166 512,750)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>(2 582 975,872)</b>	<b>(3 713 424,824)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de l'exercice		12 392 907,349	16 106 332,173
En fin de l'exercice		9 809 931,477	12 392 907,349
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de l'exercice		120 726	157 694
En fin de l'exercice		95 876	120 726
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>102,319</b>	<b>102,653</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>3,58%</b>	<b>4,07%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraine publiées en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 7.504.447,633, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif net
<b>Obligations et valeurs assimilés</b>		<b>6 827 921,750</b>	<b>7 020 577,016</b>	<b>71,57%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>6 827 055,500</b>	<b>7 019 687,019</b>	<b>71,56%</b>
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	184 466,762	1,88%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 185,644	4,18%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	338 054,893	3,45%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	141 474,377	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	141 524,288	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	162 355,240	1,66%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	62 977,052	0,64%
EO SUB AMEN BANK 2016-1	3 000	240 000,000	241 595,967	2,46%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	309 845,096	3,16%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	100 000,000	1,02%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	83 528,767	0,85%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000,000	60 445,019	0,62%
EO ATL 2013-2	500	30 000,000	30 222,510	0,31%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	62 149,348	0,63%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	126 516,427	1,29%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	252 230,137	2,57%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	209 664,000	2,14%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	120 000,000	120 141,765	1,22%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	55 318,339	0,56%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	57 150,000	57 520,896	0,59%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	168 924,055	1,72%
EO CIL 2013/1	250	5 000,000	5 019,946	0,05%
EO CIL 2013/1	130	2 600,000	2 617,475	0,03%
EO CIL 2013/1	170	3 400,000	3 413,562	0,03%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	41 385,293	0,42%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 453,414	0,32%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 453,414	0,32%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	60 000,000	60 633,798	0,62%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	40 000,000	40 422,531	0,41%
EO HL 2015/1	3 000	180 000,000	181 126,909	1,85%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	293 098,477	2,99%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	41 871,211	0,43%
EO HL 2016/2	2 000	160 000,000	160 912,131	1,64%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	102 934,246	1,05%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 969,337	0,21%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	42 126,466	0,43%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	41 565,458	0,42%
EO TL 2014/2	3 000	120 000,000	120 337,578	1,23%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	95 169,112	0,97%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	175 000,000	178 093,041	1,82%
EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	119 161,974	1,21%
EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	433 419,748	4,42%
EO SUB UIB 2016	3 000	300 000,000	317 516,712	3,24%
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	41 736,285	0,43%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	158 296,110	1,61%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	20 755,112	0,21%

EO UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 363,617	0,31%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	84 049,534	0,86%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	83 954,411	0,86%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	124 223,474	1,27%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	186 335,211	1,90%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	606 130,850	6,18%
<b>Emprunt national</b>		<b>866,250</b>	<b>889,997</b>	<b>0,01%</b>
Emprunt National 2014/CAT/C	10	866,250	889,997	0,01%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>466 013,254</b>	<b>483 870,617</b>	<b>4,93%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>465 794,954</b>	<b>483 650,852</b>	<b>4,93%</b>
FINA O SICAV	670	69 572,629	69 338,300	0,71%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 861,522	1,14%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	38 115,000	0,39%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 577,500	0,27%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 134,500	0,53%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 467,480	1,20%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 156,550	0,69%
MCP SAFE FUND				
<b>Fonds commun de créances</b>		<b>218,300</b>	<b>219,765</b>	<b>0,00%</b>
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	218,300	219,765	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>7 293 935,004</b>	<b>7 504 447,633</b>	<b>76,50%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>76,19%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>9 228 529,835</b>	<b>241 287,820</b>	<b>(13 969,681)</b>	<b>9 455 847,974</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	550 000,000			550 000,000	
Emprunt national	866,250			866,250	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	(2 193 940,000)			(2 193 940,000)	
Titres OPCVM	(278 213,681)			(278 213,681)	2 110,252
Titres des fonds Commun de Créances	(13 307,400)			(13 307,400)	
<b>* Variations des plus ou moins values latentes</b>			1 186,759	1 186,759	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		(17 992,269)		(17 992,269)	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>7 293 935,004</b>	<b>223 295,551</b>	<b>(12 782,922)</b>	<b>7 504 447,633</b>	<b>2 110,252</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 998.524,815, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>1 000 000</b>	<b>991 006,173</b>	<b>998 524,815</b>	<b>10,18%</b>
Certificat de dépôt ATB au 18/01/2018 à 6,5% - 20 jours	500 000	498 560,750	498 776,637	5,08%
Certificat de dépôt CIL au 04/01/2018 à 7,7% - 90 jours	500 000	492 445,423	499 748,178	5,09%
<b>TOTAL</b>		<b>991 006,173</b>	<b>998524,815</b>	<b>10,18%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>10,14%</b>

## Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 6.123,677 contre D : 7.212,767 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 061,253	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	59,836	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2,588	9,175
<b>Total</b>	<u><b>6 123,677</b></u>	<u><b>7 212,767</b></u>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 21.759,506 contre D : 26.917,497 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,640	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	15 859,866	21 017,717
<b>Total</b>	<u><b>21 759,506</b></u>	<u><b>26 917,497</b></u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 18.146,190 contre D : 18.925,622 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 468,590	10 000,000
CMF	869,271	1 117,293
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
<b>Total</b>	<u><b>18 146,190</b></u>	<u><b>18 925,622</b></u>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2016**

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

**Souscriptions réalisées**

Montant	22 790 774,649
Nombre de titres émis	231 043
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

**Rachats effectués**

Montant	(25 242 053,199)
Nombre de titres rachetés	(255 893)
Nombre d'actionnaires sortants	(131)

**Autres mouvements**

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(4 476,337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 110,252
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 186,759

**Capital au 31-12-2017**

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 462.739,218, contre D : 546.347,011 en 2016 et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<b><i>Revenus des obligations</i></b>		
- intérêts	439 570,202	486 327,935
<b><i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i></b>		
- intérêts (BTA)	-	33 034,214
- intérêts (Emprunt National)	21,460	-
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<b><i>Revenus des Titres OPCVM</i></b>		
- Dividendes	22 817,707	26 110,591
<b><i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i></b>		
- intérêts	329,849	874,271
<b>Total</b>	<b>462 739,218</b>	<b>546 347,011</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 94.871,454, contre D : 114.523,483 en 2016 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
Intérêts des dépôts à vue	30 093,525	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôt	64 777,929	85 458,627
<b>Total</b>	<b>94 871,454</b>	<b>114 523,483</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
Intérêts des pensions livrées	18 973,742	13 824,798
<b>Total</b>	<b>18 973,742</b>	<b>13 824,798</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 77.899,497 contre D : 91.187,501 en 2016 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
Commission de gestion de la CGI	71 999,637	85 287,581
Rémunération du dépositaire	5 899,860	5 899,920
<b>Total</b>	<b>77 899,497</b>	<b>91 187,501</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 22.270,642 contre D : 26.212,016 en 2016 et se détaillent ainsi:

	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2016</b>
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	11 635,689
Redevance CMF	12 203,331	14 455,545
Autres	67,406	120,782
<b>Total</b>	<b>22 270,642</b>	<b>26 212,016</b>

## **Note 15 : Contribution Conjoncturelle**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge qui s'élève au 31 Décembre 2017 qui s'élève à D : 41.797,975, a été payé le 25 décembre 2017.

## **Note 16 : Autres informations**

### ***16.1. Données par action et ratios pertinents***

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2015</u></b>	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>
Revenus des placements	6,014	5,589	5,115	3,929	4,361
Charges de gestion des placements	(0,813)	(0,755)	(0,732)	(0,565)	(0,642)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,201</b>	<b>4,833</b>	<b>4,383</b>	<b>3,364</b>	<b>3,719</b>
Autres charges	(0,668)	(0,217)	(0,187)	(0,184)	(0,062)
Autres produits	-	-	-	0,002	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,533</b>	<b>4,616</b>	<b>4,196</b>	<b>3,182</b>	<b>3,657</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,845)	(0,606)	(0,560)	0,443	(0,018)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,688</b>	<b>4,010</b>	<b>3,635</b>	<b>3,625</b>	<b>3,639</b>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,022	0,230	(0,018)	0,093	0,132
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,012	(0,011)	0,033	0,012	0,004
Frais de négociation de titres	-	-	-	0,011	(0,011)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)</b>	<b>0,034</b>	<b>0,219</b>	<b>0,016</b>	<b>0,117</b>	<b>0,125</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,567</b>	<b>4,835</b>	<b>4,211</b>	<b>3,299</b>	<b>3,782</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,034</b>	<b>0,219</b>	<b>0,016</b>	<b>0,117</b>	<b>0,125</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,047)	(0,076)	(0,018)	0,012	0,023
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,012)</b>	<b>0,143</b>	<b>(0,002)</b>	<b>0,129</b>	<b>0,147</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>4,010</b>	<b>3,636</b>	<b>3,625</b>	<b>3,639</b>	<b>3,395</b>
Valeur liquidative	102,319	102,653	102,137	102,129	102,013
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,79%	0,74%	0,72%	0,55%	0,63%
Autres charges / actif net moyen	0,65%	0,21%	0,18%	0,18%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,60%	3,92%	3,56%	3,55%	3,57%

## **16.2: Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération du dépositaire :**

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «GENERALE OBLIG-SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 9.849.837, un actif net de D : 9.809.931 et un bénéfice de D : 437.913.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et l'« UIB » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 11,09%, et 11,66% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 41.798, a été liquidé le 25 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers.***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Moez AKROUT**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Moez AKROUT**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux Mr Anis LAADHAR et Mr Yassine BEN GHORBAL.

**BILAN CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre</b>	
	<b>Notes</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Ecart d'acquisition		1 037 308	1 037 308
- Amortissements de l'écart d'acquisition		(518 654)	(414 923)
<b>Ecart d'acquisition net</b>		<b>518 654</b>	<b>622 385</b>
Immobilisations incorporelles		1 747 894	1 378 517
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 244 478)	(978 543)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>503 415</b>	<b>399 973</b>
Immobilisations corporelles		97 347 914	86 521 974
- Amortissements des immobilisations corporelles		(46 480 951)	(39 843 451)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>50 866 963</b>	<b>46 678 524</b>
Immobilisations financières		7 021 371	5 911 241
- Provisions des immobilisations financières		(97 551)	(97 550)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>2</b>	<b>6 923 820</b>	<b>5 813 691</b>
Actifs d'impôts différés	<b>3</b>	66 710	122 170
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>58 879 562</b>	<b>53 636 743</b>
Autres actifs non courants		2 179	1 679
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>58 881 741</b>	<b>53 638 422</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stock		56 261 925	54 080 843
- Provisions des stocks		-	-
<b>Stocks net</b>	<b>4</b>	<b>56 261 925</b>	<b>54 080 843</b>
Clients et comptes rattachés		46 509 035	37 010 633
- Provisions des comptes clients		(7 209 127)	(6 712 388)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>5</b>	<b>39 299 908</b>	<b>30 298 245</b>
Autres actifs courants	<b>6</b>	10 102 491	9 791 443
- Provisions des comptes d'actifs		(545 347)	(395 347)
<b>Autres actifs courants nets</b>		<b>9 557 144</b>	<b>9 396 096</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>7</b>	29 560 841	31 410 759
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>8</b>	15 237 291	6 813 791
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>149 917 109</b>	<b>131 999 734</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>208 798 850</b>	<b>185 638 155</b>

**BILAN CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	(17 060)
Réserves consolidées		35 212 862	34 932 326
Autres capitaux propres consolidés		413 138	5 314
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT résultat de l'exercice</b>		<b>85 608 941</b>	<b>84 920 580</b>
Résultat consolidé		15 028 339	9 317 167
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>9</b>	<b>100 637 280</b>	<b>94 237 747</b>
Intérêts minoritaires dans les réserves	<b>10</b>	2 370 865	1 795 617
Intérêts minoritaires dans le résultat	<b>10</b>	(31 127)	26 532
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>11</b>	25 096 593	16 769 810
Provisions	<b>12</b>	1 646 249	1 202 236
Passifs impôts différés	<b>13</b>	234 169	141 434
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>26 977 011</b>	<b>18 113 480</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	28 666 108	23 163 085
Autres passifs courants	<b>15</b>	19 927 255	17 781 646
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>16</b>	30 251 460	30 520 048
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>78 844 823</b>	<b>71 464 779</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>105 821 833</b>	<b>89 578 259</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>208 798 850</b>	<b>185 638 155</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Période de 12 mois close le	
		2017	2016
Revenus	17	154 401 745	127 496 879
Autres produits d'exploitation		423 198	511 482
Production immobilisée		45 674	-
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>154 870 616</b>	<b>128 008 361</b>
Variation des stocks de produits finis et encours	18	(477 224)	1 116 839
Achat marchandise consommée	19	88 798 525	64 459 215
Achat d'approvisionnements consommés	20	15 812 057	14 106 012
Charges de personnel	21	16 583 553	15 976 168
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	6 404 534	6 462 078
Autres charges d'exploitation	23	7 152 323	10 265 841
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>134 273 768</b>	<b>112 386 153</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>20 596 848</b>	<b>15 622 208</b>
Charges financières nettes	24	(5 038 485)	(5 856 463)
Produits des placements	25	3 581 895	3 308 194
Autres gains ordinaires	26	258 505	98 898
Autres pertes ordinaires	27	(106 511)	(276 889)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>19 292 253</b>	<b>12 895 948</b>
Impôts différés	28	(148 194)	(47 831)
Impôts exigibles		(4 146 847)	(3 504 418)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>14 997 212</b>	<b>9 343 700</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>14 997 212</b>	<b>9 343 700</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		(31 127)	26 532
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>15 028 339</b>	<b>9 317 167</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Période de 12 mois close le	
		31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net</b>		<b><u>15 028 339</u></b>	<b><u>9 317 167</u></b>
Ajustement pour			
*Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		31 127	(26 532)
*Amortissements et provisions		6 404 534	6 462 078
*Variation des:			
- Stocks	<b>29</b>	(2 181 082)	7 182 824
- Créances clients	<b>30</b>	(9 498 402)	(7 335 033)
- Autres actifs	<b>31</b>	(311 048)	322 547
- Fournisseurs et autres dettes	<b>32</b>	7 648 632	3 642 598
*Autres ajustements			
- Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		69 820	83 822
- Résorption subvention d'investissement		(201 994)	(218 077)
- Produits financiers sur placement		(1 288 414)	(1 441 704)
- Ecart de conversion		1 034 101	554 105
*Impôt différé		148 194	47 831
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b><u>16 883 807</u></b>	<b><u>18 591 627</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>33</b>	(8 594 198)	(6 890 569)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		980 002	-
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	<b>34</b>	(1 674 637)	(282 239)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	<b>35</b>	1 757 567	655 929
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		<b><u>(7 531 267)</u></b>	<b><u>(6 516 878)</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>			
Dividendes et autres distributions	<b>36</b>	(10 001 040)	(9 000 000)
Décaissement pour remboursement d'emprunts	<b>37</b>	(67 940 727)	(62 403 965)
Encaissement sur emprunts	<b>38</b>	77 580 372	66 441 445
Encaissement provenant des placements	<b>39</b>	69 612 673	68 356 565
Décaissement pour acquisition de placement	<b>40</b>	(67 795 971)	(66 000 000)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b><u>1 455 306</u></b>	<b><u>(2 605 955)</u></b>
<b>Incidence différence de change</b>		-	-
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>10 807 846</u></b>	<b><u>9 468 794</u></b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b><u>(5 332 021)</u></b>	<b><u>(14 800 815)</u></b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>41</b>	<b><u>5 475 825</u></b>	<b><u>(5 332 021)</u></b>

## **GROUPE TPR**

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **I. PRESENTATION DU GROUPE**

Le Groupe « TPR » est composé de neuf sociétés : TPR, TPR Trade, CFI-SICAR, ALUFOND, PROFAL MAGHREB, LAVAAL INTERNATIONAL, METECNAL, ALUCOLOR et ITALYS. L'activité principale du groupe TPR est la fabrication et la commercialisation des profilés d'aluminium et ses accessoires.

- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**: son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 50 000 000 DT détenu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants  
Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.
- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE »** est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.
- ✓ **La Compagnie Financière d'Investissement SICAR « CFI SICAR »** est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.
- ✓ **La société ALUFOND** est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.
- ✓ **La société Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL MAGHREB »** est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 315 751 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.
- ✓ **La société LAVAAL INTENATIONAL**: la participation de TPR SA s'élève à 75% libérée totalement pour 450 000 Euros. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium.

- ✓ **La société ALUCOLOR** est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
- ✓ **La société METECNAL:** la participation de TPR SA dans le capital de METECNAL s'élève à 50% libérée totalement pour 1 000 000 Euros dont une prime d'émission de 950 000 Euros. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.
- ✓ **La société ITALYS** est créé en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de la TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.

## **II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION**

### **II. 1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe TPR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

### **II. 2. Principes de consolidation**

#### **II. 2. 1. Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

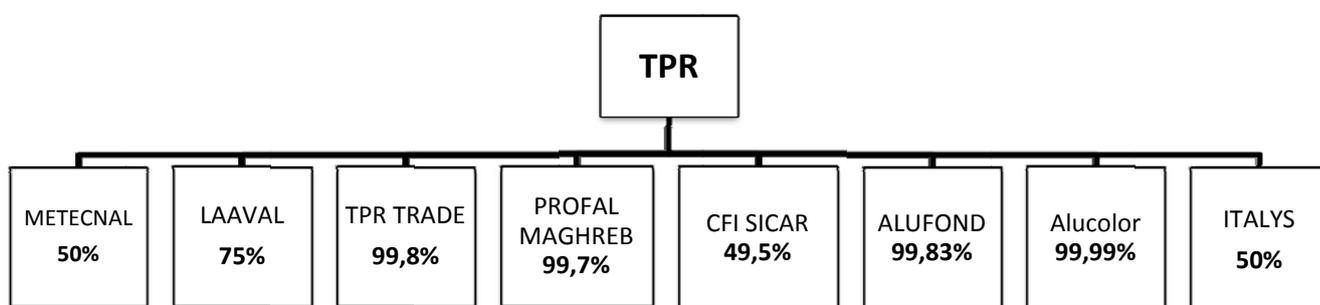
- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,

- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

**Définition du périmètre de consolidation :**

Le périmètre de consolidation du groupe TPR est présenté au niveau du schéma suivant :



**II. 2. 2. Méthode de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société TPR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CFI-SICAR soit détenu par deux principaux actionnaires à parts égales : TPR (49,5%) et SPI MONTFLEURY (49,5%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère TPR S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CFI-SICAR.

Société	2016			2017		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
TPR	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
TPR TRADE	99,80%	Filiale	IG	99,80%	Filiale	IG
CFI SICAR	49,50%	Filiale	IG	49,50%	Filiale	IG
ALUFOND	99,83%	Filiale	IG	99,83%	Filiale	IG
PROFAL MAGHREB	99,70%	Filiale	IG	99,70%	Filiale	IG
LAVAAL	75%	Filiale	IG	75%	Filiale	IG
METECNAL	50%	Filiale	IG	50%	Filiale	IG
ALUCOLOR	99,99%	Filiale	IG	99,99%	Filiale	IG
ITALYS	50,00%	Filiale	IG	50,00%	Filiale	IG

**L'intégration globale** consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TPR et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

### II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

## **II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes**

### **✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

### **✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
  
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

## **II. 2. 5. Ecart d'acquisition**

Un écart d'acquisition positif s'élevant à 1 037 308 DT est constaté au niveau du groupe TPR et est relatif à l'acquisition de la société METECNAL.

Il s'agit de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans l'actif net de la société acquise.

## **II. 2. 6. Ecart de conversion**

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

## II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- ✓ convention de la permanence des méthodes,
- ✓ convention de la périodicité,
- ✓ convention de prudence,
- ✓ convention du coût historique, et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

### II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Taux annuels</b>
Constructions	5 ou 2%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	15 ou 10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Marque, brevet et licence	33%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

### II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

### **II. 3. 3. Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

### **II. 3. 4. Impôt différé**

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

### **II. 3. 5. Revenus**

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

### III. NOTES EXPLICATIVES

#### III. 1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe TPR permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2017		2016	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
TPR	100%	100%	100%	100%
TPR TRADE	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
CFI SICAR	49,50%	49,50%	49,50%	49,50%
ALUFOND	99,83%	99,83%	99,83%	99,83%
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	99,70%	99,70%
LAVAAL	75%	75%	75%	75%
METECNAL	50%	50%	50%	50%
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
ITALYS	50%	50%	50%	50%

### III. 2. Bilan

#### Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 51 370 378 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Valeurs brutes comptables					Amortissements						Valeur comptable nettes au 31/12/2017
	Valeur au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Cession / Reclassement 2017	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2017	Amort. au 31/12/16	Dotations 2017	Cession 2017	Régul Amort antérieur	Ecart de conversion	Amort. au 31/12/2017	
Logiciel	404 361	14 207	-	-	418 568	391 330	3 103	-	-	-	394 433	24 136
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	-	10 587	10 587	-	-	-	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	-	-	180 000	107 500	9 000	-	-	-	116 500	63 500
En cours PROFAL	251 466	1 392	-	8 120	260 977	100 586	52 198	-	-	2 967	155 751	105 226
En cours LAVAAL	56 257	16 319	-	11 527	84 104	-	23 207	-	-	1 815	25 022	59 082
En cours METECNAL	475 845	220 308	-	97 504	793 657	368 541	91 012	-	-	82 633	542 186	251 471
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 378 517</b>	<b>252 226</b>	<b>-</b>	<b>117 151</b>	<b>1 747 894</b>	<b>978 543</b>	<b>178 520</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>87 415</b>	<b>1 244 478</b>	<b>503 415</b>
Terrains	3 251 356	-	(732 267)	46 647	2 565 736	-	-	-	-	-	-	2 565 736
Constructions	4 314 464	256 563	8 959 654	16 703	13 547 384	3 733 468	1 418 453	-	(852 776)	(3 253)	4 295 891	9 251 493
AAI Construction	693 911	19 569	-	14 673	728 153	101 748	40 774	-	(9 073)	13 510	146 959	581 194
Matériels Industriels	48 633 025	2 624 253	(1 544 576)	2 492 749	52 205 451	29 463 636	3 168 931	(97 732)	2 354	1 262 481	33 799 670	18 405 780
Outils Industriels	5 097 617	2 264 877	3 358 267	129 993	10 850 755	1 271 883	1 241 742	-	-	(243 393)	2 270 232	8 580 523
AAI Matériels industriels et Outillages	628 680	68 846	(234 293)	-	463 233	395 353	1 436	-	(1 409)	-	395 380	67 853
Matériels de Transport	2 105 046	202 869	70 000	26 623	2 404 538	1 475 098	247 741	-	-	17 444	1 740 283	664 256
Matériels Engin de Levage	902 627	76 000	130 820	-	1 109 447	684 916	96 262	-	-	-	781 176	328 270
AAI Divers	1 199 712	478 335	261 283	-	1 939 330	734 686	109 172	-	10 833	(212)	854 479	1 084 851
Matériels de Bureau	674 721	8 819	(91 095)	23 561	616 006	492 488	21 713	-	(3 151)	13 209	524 260	91 747
Matériel Informatique	1 527 206	67 222	35 015	-	1 629 442	1 060 381	115 081	-	(2 172)	(36)	1 173 255	456 187
Magasin vertical	1 270 988	-	(17 497)	-	1 253 491	430 311	69 055	-	-	-	499 366	754 125
<b>Total</b>	<b>70 299 353</b>	<b>6 067 352</b>	<b>10 195 311</b>	<b>2 750 950</b>	<b>89 312 967</b>	<b>39 843 968</b>	<b>6 530 359</b>	<b>(97 732)</b>	<b>(855 394)</b>	<b>1 059 751</b>	<b>46 480 951</b>	<b>42 832 015</b>
<u>Immobilisations Encours</u>												
Presse 7	3 894 096	532 417	-	-	4 426 513	-	-	-	-	-	-	4 426 513
Construction charpentes SGB	1 230 577	-	-	-	1 230 577	-	-	-	-	-	-	1 230 577
Magasin vente SGB	63 270	-	-	-	63 270	-	-	-	-	-	-	63 270
Magasin vertical SGB	530 377	-	(530 377)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions PROFAL	10 188 109	-	(10 327 253)	711 527	572 384	-	-	-	-	-	-	572 384
Constructions ALUCOLOR	200 001	-	(200 001)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipement PROFAL	-	1 742 203	-	-	1 742 203	(518)	-	-	518	-	-	1 742 203
Matériels de Transport en cours	70 000	-	(70 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avance sur immobilisations	46 192	-	(47 683)	1 491	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>86 521 974</b>	<b>8 341 972</b>	<b>(980 002)</b>	<b>3 463 969</b>	<b>97 347 914</b>	<b>39 843 451</b>	<b>6 530 359</b>	<b>(97 732)</b>	<b>(854 875)</b>	<b>1 059 751</b>	<b>46 480 951</b>	<b>50 866 963</b>
<b>Total des Immobilisations</b>	<b>87 900 491</b>	<b>8 594 198</b>	<b>(980 002)</b>	<b>3 581 120</b>	<b>99 095 807</b>	<b>40 821 994</b>	<b>6 708 879</b>	<b>(97 732)</b>	<b>(854 875)</b>	<b>1 147 166</b>	<b>47 725 430</b>	<b>51 370 378</b>

## **Note 2 : Immobilisations financières**

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2017 à 6 923 820 DT contre 5 813 691 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	5 595	5 595
LLOYD	550	550
S.M.U	75 000	75 000
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	50 000	50 000
<b>Titres de participation détenus par TPR S.A</b>	<b>199 274</b>	<b>199 274</b>
Procan	2 291 600	2 291 600
Cetram co	1 090 000	490 000
Metal pack	407 000	407 000
SICAM	1 500 000	1 500 000
<b>Titres de participation détenus par CFI-SICAR</b>	<b>5 288 600</b>	<b>4 688 600</b>
<b>Titres de participation détenus par TPR TRADE</b>	<b>415 000</b>	<b>235 000</b>
<b>Titres de participation détenus par METECNAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Versement restant à effectuer sur titres</b>	<b>(25 000)</b>	<b>(25 000)</b>
<b>Prêts</b>	<b>336 621</b>	<b>307 278</b>
PRETS AUX PERSONNEL	113 960	115 730
PRETS.DIVERS	222 661	191 548
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>806 875</b>	<b>506 090</b>
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>7 021 371</b>	<b>5 911 241</b>
<b>Provision des Titres de participation</b>	<b>(97 551)</b>	<b>(97 550)</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>6 923 820</b>	<b>5 813 691</b>

### **Note 3 : Actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 66 710 DT contre 122 170 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Actif d'impôt différé ALUFOND	62 747	114 137
Actif d'impôt différé TPR TRADE	3 963	8 032
<b>Actif d'impôt différé</b>	<b>66 710</b>	<b>122 170</b>

### **Note 4 : Stocks**

La valeur nette des stocks s'élève au 31 décembre 2017 à 56 261 925 DT contre 54 080 843 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Matières premières et consommables	35 895 489	34 056 654
Stock filières	4 606 288	3 444 333
Produits en cours	3 448 300	4 066 813
Produits finis	8 504 965	7 061 011
Stock en transit	3 771 784	5 068 717
Travaux encours	35 098	383 315
<b>Total du stock brut</b>	<b>56 261 925</b>	<b>54 080 843</b>
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
<b>Total du stock net</b>	<b>56 261 925</b>	<b>54 080 843</b>

### **Note 5 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 39 299 908 DT contre 30 298 245 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Clients locaux	13 711 992	10 218 462
Clients étrangers	20 373 843	16 594 259
Clients locaux effets à recevoir	5 290 238	3 625 854
Clients étrangers effets à recevoir	115 588	51 713
Clients douteux locaux	69 611	69 611
Clients douteux étrangers	4 483 579	3 941 049
Clients douteux locaux en contentieux	1 560 418	1 606 210
Clients douteux étrangers en contentieux	894 523	894 523
Clients factures à établir	9 242	8 953
<b>Total brut</b>	<b>46 509 035</b>	<b>37 010 633</b>
Provision sur clients douteux	(7 209 127)	(6 712 388)
<b>Total net</b>	<b>39 299 908</b>	<b>30 298 245</b>

**Note 6 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9 557 144 DT contre 9 396 096 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Personnel	150 518	167 869
Fournisseurs débiteurs	1 687 547	1 410 874
Etat - impôts et taxes	5 843 061	3 979 379
Compte de régularisation actif	810 709	1 669 190
Autres débiteurs divers	1 610 656	2 564 130
<b>Total brut</b>	<b>10 102 491</b>	<b>9 791 443</b>
Provisions des comptes d'actifs	(545 347)	(395 347)
<b>Total net</b>	<b>9 557 144</b>	<b>9 396 096</b>

**Note 7 : Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 29 560 841 DT contre 31 410 759 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Titres SICAV	705 341	738 557
Bons de trésor et billets de trésorerie	28 200 000	30 200 000
Autres placements courants	655 501	472 202
<b>Total</b>	<b>29 560 841</b>	<b>31 410 759</b>

**Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à 15 237 291 DT contre 6 813 791 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Chèques à encaisser	9 131 912	3 940 079
Banques	6 096 625	2 866 598
Caisses	8 754	7 114
<b>Total</b>	<b>15 237 291</b>	<b>6 813 791</b>

**Note 9 : Capitaux propres**

Le tableau de variation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Autres capitaux	Résultat	Total	Intérêts des minoritaires
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>50 000 000</b>	<b>(17 060)</b>	<b>34 932 326</b>	<b>5 314</b>	<b>9 317 167</b>	<b>94 237 747</b>	<b>1 822 148</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat 2016	-	-	9 317 167	-	(9 317 167)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(10 001 040)	-	-	(10 001 040)	-
Réserves spéciales de réinvestissement	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	964 409	407 824	-	1 372 234	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	15 028 339	15 028 339	-
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>50 000 000</b>	<b>(17 060)</b>	<b>35 212 862</b>	<b>413 138</b>	<b>15 028 339</b>	<b>100 637 280</b>	<b>2 339 738</b>

## **Note 10 : Intérêts minoritaires**

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR TRADE</i></b>	<b><u>501</u></b>	<b><u>1 314</u></b>
- dans les réserves	606	960
- dans le résultat	(105)	354
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de CFI SICAR</i></b>	<b><u>277 938</u></b>	<b><u>406 103</u></b>
- dans les réserves	368 937	387 520
- dans le résultat	(90 999)	18 583
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de PROPAL MAGHREB</i></b>	<b><u>7 592</u></b>	<b><u>4 249</u></b>
- dans les réserves	6 042	5 459
- dans le résultat	1 549	(1 210)
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUFOND</i></b>	<b><u>7 637</u></b>	<b><u>12 939</u></b>
- dans les réserves	5 669	8 237
- dans le résultat	1 968	4 702
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de LAVAAL</i></b>	<b>-</b>	<b><u>27 064</u></b>
- dans les réserves	22 165	18 923
- dans le résultat	(22 165)	8 141
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de METECNAL</i></b>	<b><u>1 509 186</u></b>	<b><u>1 179 343</u></b>
- dans les réserves	1 432 135	1 183 314
- dans le résultat	77 050	(3 971)
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUCOLOR</i></b>	<b><u>191</u></b>	<b><u>37</u></b>
- dans les réserves	133	105
- dans le résultat	58	(68)
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ITALYS</i></b>	<b><u>51 517</u></b>	<b><u>50 000</u></b>
- dans les réserves	50 000	50 000
- dans le résultat	1 517	-
<b><i>Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres</i></b>	<b><u>485 177</u></b>	<b><u>141 099</u></b>
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>2 339 738</b>	<b>1 822 148</b>
<b>Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires</b>	<b>2 370 865</b>	<b>1 795 617</b>
<b>Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires</b>	<b>(31 127)</b>	<b>26 532</b>

### **Note 11 : Emprunts**

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2017 à 25 096 593 DT contre 16 769 810 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Emprunt PROPAL MAGHREB (ABC)	11 613 164	11 831 927
Emprunt LAAVAL	2 440 813	2 111 048
Emprunt METECNAL	4 207 615	2 826 835
Emprunt TPR (Attijari BANK)	3 960 000	-
Emprunt TPR (UIB)	2 875 000	-
<b>Total</b>	<b>25 096 593</b>	<b>16 769 810</b>

### **Note 12 : Provisions**

Les provisions s'élèvent à 1 646 249 DT au 31 décembre 2017 contre 1 202 236 DT au 31 décembre 2016.

### **Note 13 : Passifs impôts différés**

Les passifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 234 169 DT contre 141 434 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Passifs impôts différés TPR	104 299	11 564
Passif d'impôt différé CFI SICAR	85 386	85 386
Passif d'impôt différé LAVAAL	44 484	44 484
<b>Passifs d'impôt différé</b>	<b>234 169</b>	<b>141 434</b>

### **Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 28 666 108 DT contre 23 163 085 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Fournisseurs locaux	11 559 829	3 681 890
Fournisseurs étrangers	14 034 299	14 119 550
Effets à payer	2 800 974	5 098 400
Fournisseurs - factures non encore parvenues	271 005	263 245
<b>Total</b>	<b>28 666 108</b>	<b>23 163 085</b>

**Note 15 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 19 927 255 DT contre 17 781 646 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Personnel passif	150 294	31 357
Etat - impôts et taxes	1 188 418	1 880 229
CNSS	11 982 987	7 440 090
Assurances	168 851	91 928
Groupe	462 870	722 626
Créditeurs divers	3 372 769	6 680 738
Comptes de régularisations passives	2 601 066	934 679
<b>Total</b>	<b>19 927 255</b>	<b>17 781 646</b>

**Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 30 251 460 DT contre 30 520 048 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Comptes bancaires débiteurs	9 761 466	12 145 812
Crédit de financement	19 218 980	18 357 281
Autres passifs financiers	231 015	16 955
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants (TPR)	1 040 000	-
<b>Total</b>	<b>30 251 460</b>	<b>30 520 048</b>

**III. 3. Etat de résultat****Note 17 : Revenus**

Les revenus du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 154 401 745 DT contre 127 496 879 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Revenus TPR	118 575 152	99 049 866
Revenus ALUFOND	72 634	57 531
Revenus CFI SICAR	(1)	32 679
Revenus PROFAL MAGHREB	9 778 673	5 789 351
Revenus ALUCOLOR	122 078	-
Revenus LAVAAL	15 728 033	13 731 556
Revenus METECNAL	10 125 176	8 835 896
<b>Total</b>	<b>154 401 745</b>	<b>127 496 879</b>

**Note 18 : Variation des stocks de produits finis et encours**

La variation des stocks de produits finis et encours du groupe s'élève au cours de l'exercice 2017 à (477 224) DT contre 1 116 839 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Variation des stocks de produits finis	(1 443 954)	587 628
Variation encours de production	618 513	221 984
Variation de stock de travaux en cours	348 217	307 227
<b>Total</b>	<b>(477 224)</b>	<b>1 116 839</b>

**Note 19 : Achats de marchandises consommées**

Les achats de marchandises consommées du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 88 798 525 DT contre 64 459 215 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Achat marchandise consommée TPR	70 869 546	51 733 383
Achat marchandise consommée ALUFOND	(127 817)	22 452
Achat marchandise consommée TPR TRADE	168 426	1 198 432
Achat marchandise consommée PROFAL MAGHREB	(652 714)	(146 645)
Achat marchandise consommée ALUCOLOR	(10 520)	20
Achat marchandise consommée LAVAAL	12 886 436	9 016 502
Achat marchandise consommée METECNAL	5 665 170	2 635 071
<b>Total</b>	<b>88 798 525</b>	<b>64 459 215</b>

**Note 20 : Achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 15 812 057 DT contre 14 106 012 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Achat d'approvisionnement consommés TPR	13 905 828	12 104 387
Achat d'approvisionnement consommés ALUFOND	1 265 912	1 404 979
Achat d'approvisionnement consommés ALUCOLOR	266 796	213 666
Achat d'approvisionnement consommés PROFAL MAGHREB	373 521	382 980
<b>Total</b>	<b>15 812 057</b>	<b>14 106 012</b>

### **Note 21 : Charges de personnel**

Les charges de personnel du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 16 583 553 DT contre 15 976 168 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Charges de personnel TPR	7 159 701	8 130 052
Charges de personnel ALUFOND	298 804	366 254
Charges de personnel ALUCOLOR	341 454	209 291
Charges de personnel PROFAL MAGHREB	497 259	408 665
Charges de personnel LAVAAL	5 119 714	4 146 768
Charges de personnel METECNAL	3 166 622	2 715 138
<b>Total</b>	<b>16 583 553</b>	<b>15 976 168</b>

### **Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 6 404 534 DT contre 6 462 078 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions TPR	3 191 796	4 019 638
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUFOND	618 956	523 427
Dotations aux amortissements et aux provisions PROFAL MAGHREB	1 228 259	792 162
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUCOLOR	118 494	93 194
Dotations aux amortissements et aux provisions LAVAAL	538 093	362 257
Dotations aux amortissements et aux provisions METECNAL	605 207	592 669
Dotations aux amortissements et aux provisions GOODWILL	103 731	103 731
Reprises sur provisions CFI SICAR	-	(25 000)
<b>Total</b>	<b>6 404 534</b>	<b>6 462 078</b>

### **Note 23 : Autres charges d'exploitations**

Les autres charges d'exploitations du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 7 152 323 DT contre 10 265 841 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Autres charges d'exploitation TPR	5 840 888	6 156 283
Autres charges d'exploitation CFI SICAR	4 476	78 746
Autres charges d'exploitation ALUFOND	116 339	264 434
Autres charges d'exploitation TPR TRADE	42 600	35 127
Autres charges d'exploitation PROFAL MAGHREB	552 410	602 466
Autres charges d'exploitation ALUCOLOR	237 757	163 860
Autres charges d'exploitation LAVAAL	357 352	257 620
Autres charges d'exploitation METECNAL	-	2 707 305
Autres charges d'exploitation ITALYS	501	-
<b>Total</b>	<b>7 152 323</b>	<b>10 265 841</b>

**Note 24 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 5 038 485 DT contre 5 856 463 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Charges financières	6 260 514	5 549 239
Revenus des autres créances	547 426	578 310
Perte de change	577 199	679 631
Gain de change	(2 346 655)	(950 717)
<b>Total</b>	<b>5 038 485</b>	<b>5 856 463</b>

**Note 25 : Produits des placements**

Les produits des placements du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 3 581 895 DT contre 3 308 194 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Produits des valeurs financières et des placements TPR	2 314 953	1 995 584
Produits des valeurs financières et des placements TPR TRADE	32 141	23 292
Revenus des titres de placements CFI SICAR	1 164 585	1 224 031
Revenus des titres de placements ALUCOLOR	63 170	61 023
Revenus des titres de placements LAVAAL	3 408	3 590
Revenus des titres de placements PROFAL MAGHREB	-	673
Revenus des titres de placements ITALYS	3 638	-
<b>Total</b>	<b>3 581 895</b>	<b>3 308 194</b>

**Note 26 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 258 505 DT contre 98 898 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Ristournes perçues	-	12 335
Produits nets sur cession des immobilisations	270 184	91 854
Divers gains ordinaires	(11 678)	(5 290)
<b>Total</b>	<b>258 505</b>	<b>98 898</b>

### **Note 27 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 106 511 DT contre 276 889 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Autres pertes ordinaires TPR	257 018	119 126
Autres pertes ordinaires ALUFOND	14 113	1 133
Autres pertes ordinaires CFI SICAR	82	1
Autres pertes ordinaires TPR TRADE	186	119 531
Autres pertes ordinaires ALUCOLOR	1 296	395
Autres pertes ordinaires PROFAL MAGHREB	49 480	36 701
Autres pertes ordinaires LAVAAL	-	2
Autres pertes ordinaires METECNAL	(215 665)	-
<b>Total</b>	<b>106 511</b>	<b>276 889</b>

### **Note 28 : Impôt différé**

La charge d'impôt différé constatée en résultat s'élève au cours de l'exercice 2017 à 148 194 DT contre 47 831 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Impôts différés TPR	(92 735)	(26 759)
Impôts différés TPR TRADE	(4 069)	(23 177)
Impôts différés ALUFOND	(51 390)	2 104
<b>Total</b>	<b>(148 194)</b>	<b>(47 831)</b>

### **III. 3. Etat de flux de trésorerie**

#### **Note 29 : Variation de stock**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Variation des stocks TPR	3 701 741	9 885 675
Variation des stocks ALUFOND	218 748	307 227
Variation des stocks PROFAL MAGHREB	(4 139 517)	(1 128 158)
Variation des stocks LAVAAL	(1 388 228)	(1 206 690)
Variation des stocks METECNAL	(573 826)	(675 229)
<b>Total</b>	<b>(2 181 082)</b>	<b>7 182 824</b>

**Note 30 : Variation des créances clients**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Variation des créances METECNAL	1 577 410	(767 301)
Variation des créances PROFAL MAGHREB	562 949	(1 355 720)
Variation des créances TPR	(5 473 372)	(1 452 260)
Variation des créances ALUCOLOR	(272 850)	251 142
Variation des créances CFI-SICAR	61 997	48 647
Variation des créances TPR TRADE	106 202	2 943 743
Variation des créances ALUFOND	(3 391 206)	(5 517 400)
Variation des créances LAVAAL	(2 669 532)	(1 485 882)
<b>Total</b>	<b>(9 498 402)</b>	<b>(7 335 033)</b>

**Note 31 : Variation des autres actifs courants**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Variation des autres actifs ALUCOLOR	(35 322)	804 601
Variation des autres actifs ALUFOND	(339 070)	1 173 670
Variation des autres actifs LAVAAL	(554 379)	2 087 682
Variation des autres actifs CFI-SICAR	(24 692)	4 884
Variation des autres actifs TPR TRADE	(420 706)	(547 699)
Variation des autres actifs METECNAL	(1 436 279)	(716 577)
Variation des autres actifs PROFAL MAGHREB	(1 253 287)	(2 512 181)
Variation des autres actifs TPR	3 760 368	28 138
Variation des autres actifs ITALYS	(7 680)	27
<b>Total</b>	<b>(311 048)</b>	<b>322 547</b>

**Note 32 : Variation des fournisseurs et autres dettes**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR	329 678	(1 256 055)
Variation des fournisseurs et autres dettes LAVAAL	1 119 689	1 624 737
Variation des fournisseurs et autres dettes CFI-SICAR	124 202	(43 352)
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR TRADE	250 615	(131 768)
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUFOND	1 175 046	1 225 394
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUCOLOR	83 202	(595 294)
Variation des fournisseurs et autres dettes PROFAL MAGHREB	5 763 920	1 370 104
Variation des fournisseurs et autres dettes METECNAL	(1 199 769)	1 450 361
Variation des fournisseurs et autres dettes ITALYS	2 049	(1 530)
<b>Total</b>	<b>7 648 632</b>	<b>3 642 598</b>

**Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles PROFAL MAGHREB	(3 881 100)	(351 851)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR	(1 885 578)	(4 871 108)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles METECNAL	(1 877 874)	(256 422)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles LAVAAL	(612 682)	(109 895)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUCOLOR	(302 272)	(269 875)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUFOND	(34 692)	(1 031 418)
<b>Total</b>	<b>(8 594 198)</b>	<b>(6 890 569)</b>

**Note 34 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Acquisition d'immobilisations financières CFI SICAR	(600 000)	-
Acquisition d'immobilisations financières TPR	(570 617)	(282 239)
Acquisition d'immobilisations financières METECNAL	(202 487)	-
Acquisition d'immobilisations financières TPR TRADE	(180 000)	-
Acquisition d'immobilisations financières ITALYS	(95 356)	-
Acquisition d'immobilisations financières ALUCOLOR	(14 112)	-
Acquisition d'immobilisations financières ALUFOND	(11 280)	-
Acquisition d'immobilisations financières LAVAAL	(785)	-
<b>Total</b>	<b>(1 674 637)</b>	<b>(282 239)</b>

**Note 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Cession d'immobilisations financières TPR	1 731 528	635 244
Cession d'immobilisations financières ALUFOND	12 910	-
Cession d'immobilisations financières PROFAL MAGHREB	7 867	-
Cession d'immobilisations financières ALUCOLOR	5 262	-
Cession d'immobilisations financières CFI SICAR	-	20 685
<b>Total</b>	<b>1 757 567</b>	<b>655 929</b>

**Note 36 : Dividendes et autres distributions**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Dividendes TPR	(10 000 000)	(9 000 000)
Dividendes ALUFOND	(1 000)	-
Dividendes ALUCOLOR	(40)	-
<b>Total</b>	<b>(10 001 040)</b>	<b>(9 000 000)</b>

**Note 37 : Remboursement d'emprunts**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Remboursement emprunts TPR	(67 721 964)	(62 403 965)
Remboursement emprunts PROFAL MAGHREB	(218 763)	-
<b>Total</b>	<b>(67 940 727)</b>	<b>(62 403 965)</b>

**Note 38 : Encaissement sur emprunts**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Encaissement sur emprunts TPR	75 869 827	66 441 445
Encaissement sur emprunts LAVAAL	329 765	-
Encaissement sur emprunts METECNAL	1 380 780	-
<b>Total</b>	<b>77 580 372</b>	<b>66 441 445</b>

**Note 39 : Encaissement provenant des placements**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Encaissement provenant de placement TPR	65 012 673	64 756 565
Encaissement provenant de placement ALUCOLOR	2 000 000	2 000 000
Encaissement provenant de placement ALUFOND	2 600 000	1 600 000
<b>Total</b>	<b>69 612 673</b>	<b>68 356 565</b>

**Note 40 : Décaissement affectés à l'acquisition de placements**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Décaissement pour acquisition de placement TPR	(63 195 971)	(63 400 000)
Décaissement pour acquisition de placement ALUFOND	(2 600 000)	(600 000)
Décaissement pour acquisition de placement ALUCOLOR	(2 000 000)	(2 000 000)
<b>Total</b>	<b>(67 795 971)</b>	<b>(66 000 000)</b>

**Note 41 : Trésorerie à la clôture de l'exercice**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Comptes bancaires débiteurs	(9 761 466)	(12 145 812)
Chèques à encaisser	9 131 912	3 940 079
Comptes bancaires créditeurs	6 096 625	2 866 598
Caisses	8 754	7 114
<b>Total</b>	<b>5 475 825</b>	<b>(5 332 021)</b>

## « Groupe TPR »

### Rapport Général des commissaires aux comptes

#### Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2017

**Messieurs les actionnaires du Groupe TPR,**

#### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **I. Opinion sur les états financiers consolidés**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 Mai 2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers Consolidés du « Groupe TPR », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers Consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 100 637 280 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 15 028 339 DT.

À notre avis, les Etats Financiers Consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière groupe de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **II. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **III. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- **Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'élève à 154 401 745 DT provenant principalement de ventes de profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 3 relative aux revenus lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

***Risque identifié :***

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2017 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

***Notre réponse à ce risque :***

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice ;
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos experts informatiques ;
- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers ;
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / Factures et les données comptabilisées.

**IV. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers Consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers Consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des

travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **V. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **VI. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
  
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers Consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 30 Avril 2018**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG  
Anis LAADHAR**

**Yassine BEN GHORBAL**